CERGY

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

2022 — 2025

Ville de Cergy

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Val d'Oise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Val-d'Oise

cergy

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC P. 4

A. L'Éducation : miroir et levier des changements de société P. 4

B. Une population dynamique mais fragile P. 4

C. Un territoire impliqué dans les enjeux éducatifs P. 7

2. LES ATTENTES DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS P. 10

A. La démarche de concertation P. 10

B. L'analyse des données P. 10

3. DES ORIENTATIONS ÉDUCATIVES AU SERVICE DES ENFANTS P. 14

A. Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs P. 14

B. Accompagner l'enfant dans son engagement citoyen P. 17

C. Favoriser le bien-être des enfants P. 21

4. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT P. 24

A. Partenaires du PEDT P. 24

B. Modalités d'évaluation P. 24

C. Indicateurs et outils d'évaluation P. 25

5. SIGNATAIRES DU PROJET P. 28

6. ANNEXES P. 29

1. CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

A. L'Éducation : miroir et levier des changements de société

Depuis plusieurs années, le monde de l'Éducation est au cœur de plusieurs crises (sanitaire, environnementale, sociale, financière) et se retrouve aujourd'hui face à de nombreux défis qui agitent notre société :

L'impact du confinement et la distension des liens sociaux : les situations d'isolement durant la crise sanitaire nous ont amenés à nous interroger sur nos relations aux autres dans un contexte général d'individualisation de la société. Les quartiers sont de moins en moins investis par les enfants tandis que le temps passé devant les écrans ne cesse d'augmenter. À ce titre, l'école et les activités périscolaires apparaissent de plus en plus comme des lieux essentiels dans la socialisation des enfants. Comment promouvoir le partage et l'ouverture sur le monde ? Doit-on subir l'impact des nouvelles technologies ou peuvent-elles devenir un outil à la création d'une nouvelle richesse relationnelle ?

La lutte contre les inégalités scolaires : le confinement a également creusé les différences pouvant exister entre les enfants pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Tous les enfants n'ont pas pu bénéficier à la maison de matériel et d'aide pratique dans le suivi de leurs apprentissages. Comment accompagner l'école aujourd'hui pour aider à rattraper ces inégalités ?

L'urgence climatique : un thème qui aujourd'hui s'impose dans notre quotidien et se retrouve au cœur de l'ensemble des politiques publiques. La sensibilisation des enfants sur ces questions, trop souvent basée sur la pollution et la notion de recyclage, nécessite une diversification de notre approche. Davantage qu'une automatisation des bonnes pratiques, la découverte de la beauté et la richesse des milieux naturels est essentielle. On ne souhaite protéger que ce que l'on a appris à aimer.

L'égalité femme/homme : une cause qui secoue ces dernières années notre société et qui doit être abordée dès le plus jeune âge avec les enfants. De nombreuses recherches montrent que les stéréotypes genrés apparaissent dès la crèche et l'école maternelle, il est primordial qu'en tant que professionnels nous remettions en cause nos fonctionnements pour l'établissement de bases solides à une société plus égalitaire.

La santé des enfants : La sédentarisation de nos modes de vie s'est accrue avec le confinement. Associés à une alimentation déséquilibrée, les impacts se font sentir dès l'enfance. Des études menées par la société française de cardiologie auprès de collégiens concluent par exemple à une baisse de 25 % de la capacité physique des enfants en 40 ans et une augmentation importante de l'obésité chez les moins de 25 ans.

L'ensemble de ces questions, nous amène à nous interroger sur la place de l'enfant au sein de notre société et sur les orientations éducatives à défendre. Notre volonté est de construire avec les familles et les partenaires éducatifs un PEDT constituant un véritable levier d'action.

Ce projet doit également s'appuyer sur le contexte local et la réalité de la population cergyssoise.

B. Une population dynamique mais fragile

1. UNE POPULATION DYNAMIQUE*

En 2021, Cergy compte **66 429 habitants** et accueille un peu plus de **9 000 enfants** dans ses **27 groupes scolaires**. La population cergyssoise augmente sur la période 2012-2017, connaissant un **taux de croissance annuel moyen de 1,5 %**, contre **1 % entre 2007 et 2012**. Ce dynamisme de **7,5 % est supérieur** au taux de croissance annuel moyen de la communauté d'agglomération et du département (**7 % chacun**).

Cette croissance est inégale selon les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) : certains îlots dont la construction est récente connaissent en effet une croissance très importante. C'est notamment le cas sur certaines zones du quartier Axe Majeur/Horloge et des Hauts-de-Cergy.

La population est jeune : **49,7 % des habitants ont moins de 30 ans** (contre 35,4 % à l'échelle nationale). Sur l'illustration ci-après, la dimension des ronds est proportionnelle à la population de chaque zone (zone IRIS INSEE). La part des enfants dans la population augmente entre 2012 et 2017, qu'il s'agisse des 0-10 ans ou des 11-17 ans. Une part conséquente des enfants cergyssois vit sur l'IRIS du point du jour centre-gare.

*Ces données sont issues de l'INSEE et de l'Observatoire des besoins sociaux du CCAS de Cergy.

Population

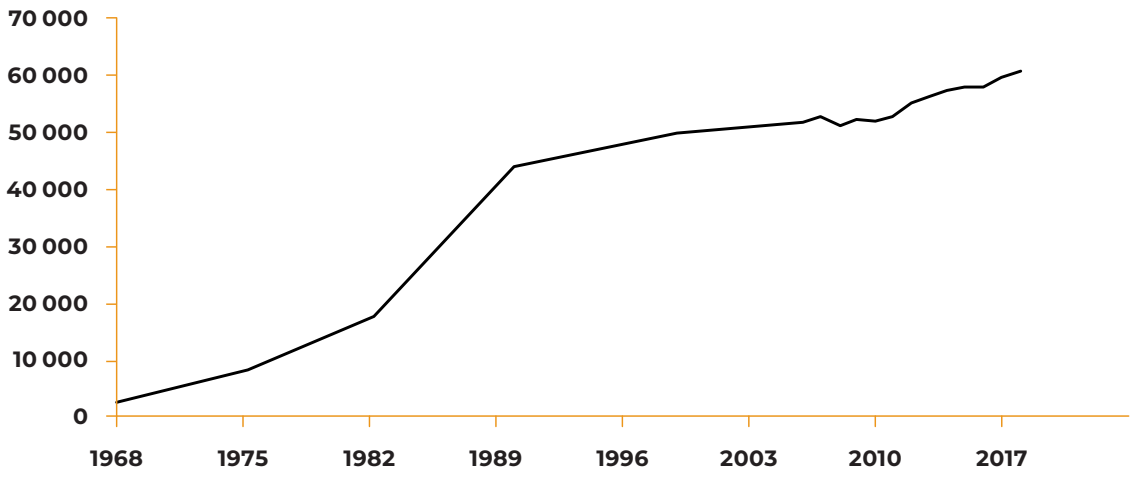

En 2017, L'IRIS Verger Belle Épine est celui dont la part des enfants dans la population est la plus élevée. À l'inverse, cette part est faible à Port Ham Village et à Clairières-Château Zone Agricole.

La population est également dynamique : **18,5 % des habitants sont arrivés depuis moins de 2 ans** (contre 12,9 % à l'échelle nationale). Ces mouvements et la construction permanente de nouveaux logements imposent de revoir régulièrement la carte scolaire de la ville. On constate que la part des familles monoparentales est en augmentation sur les 15 dernières années :

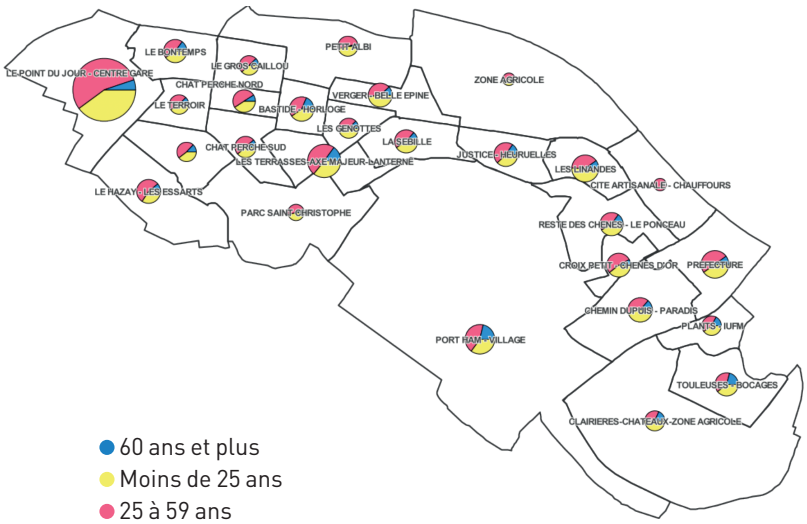

Années	**2008**	**2013**	**2017**	**2019**
Pourcentage des familles monoparentales par rapport aux nombres total de familles à Cergy	22,4 %	21,7 %	24 %	25 %

Ces chiffres sont **supérieurs à ceux du département** (18,8 % en 2018) et de la **moyenne du territoire français** (9,3 % en 2019).

2. DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Cergy est un pôle économique majeur au sein du département et de l'Ile-de-France. La surreprésentation des activités tertiaires sur le territoire s'explique en partie par le statut de préfecture et la présence d'un important pôle universitaire et de grandes écoles.

Ainsi la part des habitants est plus importante chez les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (entre 28 et 29 % pour chacune de ces catégories en 2019).

On constate également une forte augmentation des créations d'entreprises ces 8 dernières années avec **une augmentation constante (527 en 2013 pour 1667 créations d'entreprises en 2021).**

Une partie des indicateurs montre néanmoins qu'une partie de la population est en difficulté économique. En effet, le taux de chômage est plus élevé que sur l'ensemble du territoire :

Années	2008	2013	2019
Taux de chômage	9 %	11,5 %	11,6 % (8,2 % pour la moyenne française, 8,8 % pour le département)

Le taux de pauvreté parmi la population cergyssoise augmente entre 2012 et 2017 avec une évolution très inégale d'un IRIS à l'autre. On constate que le quartier de l'Horloge est davantage touché. On constate également un nombre important de primo-arrivants souvent touchés par la précarité (orientation par le « 115 » sur la ville).

Le Maillon est une association d'aide alimentaire implantée sur Cergy. Il est possible d'observer que le nombre de personnes accueillies augmente légèrement chaque année depuis 2015.

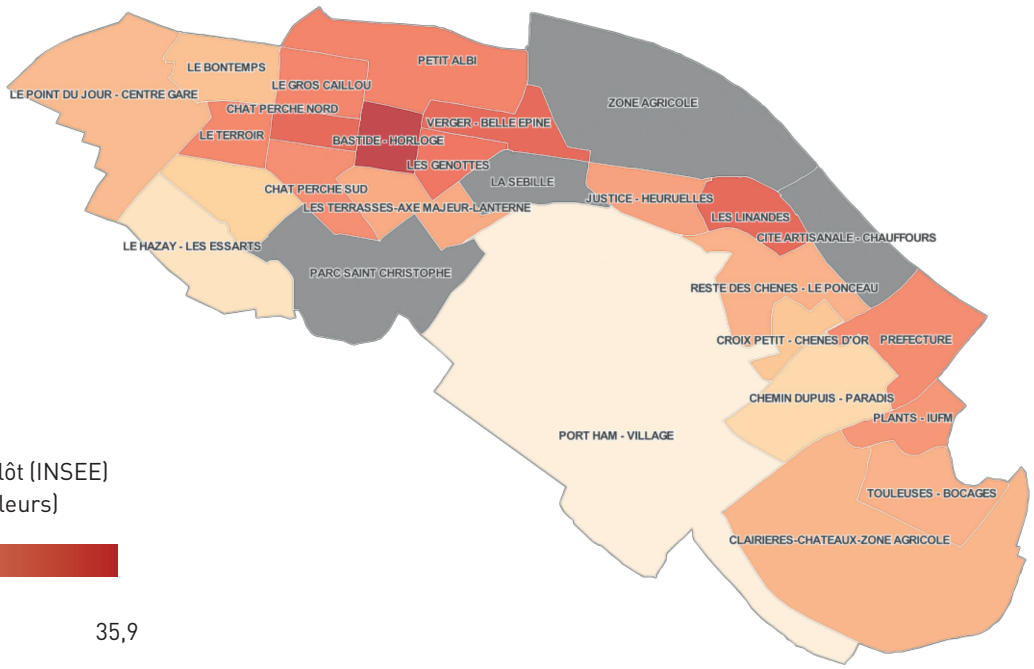

Taux de pauvreté en 2017 par Ilôt (INSEE)
Couleur : 2017 (Somme des valeurs)

6,6 — 35,9

C. Un territoire impliqué dans les enjeux éducatifs

1. LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La ville de Cergy a mis en place depuis de nombreuses années des temps périscolaires et extrascolaires de qualité pour mettre en œuvre sa politique éducative à l'échelle de son territoire :

- **Temps périscolaires du matin**
  Ouverts à tous les enfants.
- **Temps périscolaires du midi**
  Ouverts à tous les enfants.
- **Temps périscolaires du soir**
  Ouverts à tous les maternels.
- **Ateliers du soir**
  Ouverts à tous les élémentaires.
- **Accueils de loisirs**
  Ouverts à tous les enfants les mercredis et les vacances scolaires.
- **Les séjours**
  Ouverts à tous les enfants durant les vacances scolaires.

Le fonctionnement de l'ensemble de ces temps périscolaires est détaillé dans le règlement famille accessible via le site internet de la ville de Cergy.

Les chiffres de 2021 sont à relativiser compte tenu du contexte sanitaire, du développement du télétravail et des nombreuses absences d'enfants et des fermetures de classes. Néanmoins, malgré ce contexte défavorable on peut noter l'augmentation de fréquentation sur la restauration scolaire et surtout sur les ateliers du soir.

Indicateurs de fréquentation des dispositifs périscolaires et extrascolaires :

Nombre d'enfants accueillis	Moyenne / jour en 2014	Moyenne / jour en 2018	Moyenne / jour en 2021	Évolution entre 2014 et 2021
Périscolaires du matin	362	375	309	-17,2 %
Périscolaires du midi	4 912	5 273	5 122	+4,3 %
Périscolaires maternels du soir	560	571	505	-10,9 %
Ateliers du soir	896	1 026	1 198	+33.7 %
ALSH mercredi	640	928*	528	-17,5 %
ALSH Vacances	474	485	469	-0,1 %

**ALSH uniquement à partir de 11 h 30 (école le matin).*
Comptabilise tous les enfants après cet horaire y compris ceux restant uniquement pour le déjeuner.

2. DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES ET DES PARTENARIATS

La volonté municipale d'articuler les politiques enfance et jeunesse se concrétise à travers un certain nombre de dispositifs :

L'évaluation continue du présent PEDT aura vocation à chercher les synergies entre ces différents dispositifs tout en gardant une cohérence avec les ambitions et la stratégie municipale.

Dispositif	Objectifs
La Convention Territoriale Globale (CTG)	La CTG est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles
La Cité éducative	Intensifier l'action publique en faveur de la jeunesse en mettant en réseau les acteurs du territoire *(voir détails page 16)*
Le Programme de Réussite Éducative (PRE)	Accompagner les familles des enfants et des adolescents (2-16 ans) présentant des signes de fragilité *(voir détails page 14)*
Le Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Soutien méthodologique au travail scolaire des collégiens et des lycéens
Plan climat air-énergie territorial (PCAET)	Adopté en 2018, le PCAET vise d'une part à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'autre part à agir pour prévenir et réduire les conséquences du changement climatique et à s'y adapter
Le contrat local de santé (CLS)	Le CLS est un outil permettant de répondre aux enjeux et problématiques de santé présents sur un territoire. L'objectif de ce contrat est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, grâce à une approche coordonnée, intersectorielle, et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de santé et politiques publiques.
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	› Améliorer la tranquillité publique › Mener des actions de prévention et de citoyenneté › Prévenir les violences intrafamiliales, les violences faites contre les femmes, favoriser l'aide aux victimes et l'accès au droit
Les Projets Locaux Informatiques Concertés (PLIC) + Territoire Numérique Éducatif (TNE)	Développer l'équipement informatique des écoles

3. MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS MOBILISÉS

Les moyens humains : La ville de Cergy, dans le cadre du PEDT, souhaite s'appuyer sur les ressources éducatives territoriales suivantes :

- **Le personnel municipal** : La ville de Cergy s'appuie sur une équipe d'animateurs expérimentés tout en renforçant au quotidien la formation des néophytes pour encadrer plus de **6 000 enfants**.
- **2 coordinateurs et coordinatrices enfance** encadrent **27 responsables périscolaires** et **272 animateurs et animatrices**.
- **134 ATSEM** assurent leurs missions dans les écoles maternelles.
- **110 agents d'entretien** assurent les services de restauration et d'entretien dans les écoles.
- **3 animatrices conseils d'enfants**. De plus, les autres directions de la ville travaillent sur des projets impliquant la vie des écoles et des ALSH et plus particulièrement la direction de la culture et la direction des sports.
- **Les enseignants et enseignantes :** La ville souhaite impliquer d'une manière pérenne les enseignants et enseignantes dans le dispositif des « Ateliers du soir » et privilégie leur embauche pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans la démarche. Leur implication durable est à la fois un gage de réussite, de qualité des projets proposés, d'une articulation et d'une continuité éducative entre-temps scolaires et temps périscolaires.
- **Les acteurs associatifs locaux :** Dans le cadre du plan mercredi, la municipalité souhaite s'appuyer sur le réseau associatif local notamment dans les activités sportives, artistiques et culturelles afin de proposer des intervenants de qualité, qualifiés et répondant au cahier des charges élaboré par l'ensemble des partenaires éducatifs.
- **Des entreprises partenaires :** La société AZURIAL intervient sur le nettoyage d'une partie des écoles et la Société SOGERES est en charge du marché de restauration et de l'entretien de 5 écoles à partir de septembre 2022.

Les moyens matériels :

La ville met à disposition des locaux et des installations extérieures pour garantir un bon accueil des enfants toute l'année.

Du matériel peut être prêté toute l'année pour aider les écoles dans le développement de leurs projets (sono, grilles, livres, matériel sportif, terre végétale, ...).

Les moyens financiers mobilisés :

La commune de Cergy développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles et des ALSH qui représente le plus gros poste budgétaire de la ville en termes de charge salariale.
- L'embauche d'animateurs supplémentaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Un programme d'investissement pour l'entretien, la rénovation des groupes scolaires et des ALSH.
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité incluant notamment 3 menus différents et chaque semaine, un repas végétarien pour tous les enfants. Durant les vacances, un repas sur trois est composé à 60 % aliments issus de circuits locaux de la zone du projet alimentaire territorial (Cergy-Pontoise-Vexin français).
- L'équipement et le renouvellement du mobilier des écoles et des ALSH.
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres, scolaires, de littérature.
- Le financement des transports pour les enfants.
- La mise à disposition des équipements numériques.
- Le prêt de salles de spectacles (« VDM », « Le Douze ») pour les restitutions scolaires.
- Le subventionnement important des activités périscolaires et extrascolaires pour qu'elles soient accessibles aux familles en fonction de leurs revenus.

2. LES ATTENTES DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

A. La démarche de concertation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT avait pour objectif de mettre l'enfant au cœur du projet, tant au regard de ses besoins que des grands enjeux éducatifs mis en évidence.

Compte tenu des contraintes sanitaires, il n'a pas été possible d'organiser de grands débats publics comme lors du dernier PEDT. Le choix a donc été fait de proposer un questionnaire en ligne permettant à chacun de pouvoir s'exprimer.

Deux questionnaires, l'un à destination des adultes, l'autre des enfants ont été élaborés. Pour les enfants, chaque famille était invitée à remplir le questionnaire avec son enfant. Les élèves ont également pu s'exprimer grâce à l'aide de leur animateur ou de leur animatrice et/ou de leur enseignant ou enseignante.

L'association d'éducation populaire des FRANCAS a mené conjointement des entretiens individuels auprès de 70 enfants fréquentant les ALSH de la ville. Au total, **533 personnes dont 115 enfants ont donné leur avis**.

Suite aux résultats, des groupes de travail ont été mis en place pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer et donner des idées pour la construction du futur projet.

B. L'analyse des données

1. L'ORGANISATION DES JOURNÉES DES ENFANTS

Les retours des enfants et les adultes étaient plutôt similaires concernant l'organisation des journées

On constate que l'organisation actuelle des temps périscolaires semble convenir au public avec un matin largement dédié à la détente, un temps du midi permettant à chacun d'évoluer à son rythme (libre ou encadré) et les ateliers du soir largement consacrés à l'aide aux devoirs.

Une surprise concernant l'accueil du soir maternel ou **29 % des participants souhaiteraient des apprentissages scolaires** alors que les petits n'ont pas de leçon à cet âge-là.

Les jours d'école

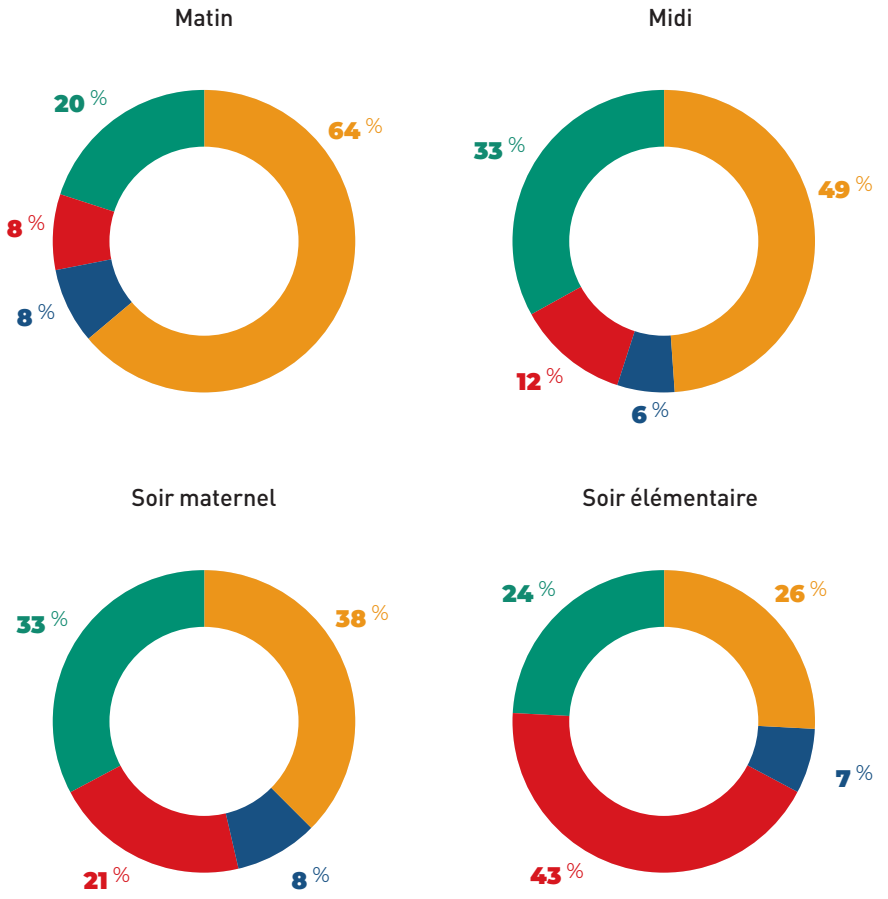

Le temps scolaire

Matin

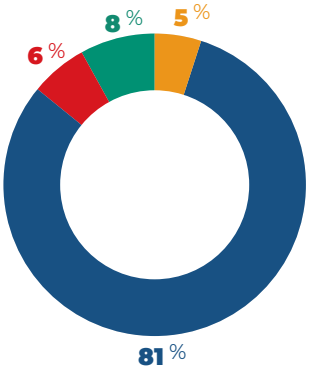

Après-Midi

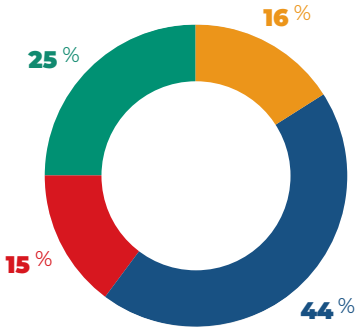

Les sondés souhaiteraient la mise en place des apprentissages fondamentaux par les enseignants prioritairement le matin et consacrer davantage le temps de classe de l'après-midi a des domaines plus ludiques (sont cités le sport, les activités scientifiques, le théâtre, le chant...).

On peut penser que ce résultat est inspiré par la précédente réforme des rythmes scolaires ou est inspiré par d'autres modèles éducatifs européens (Allemagne notamment).

Les mercredis et les vacances

ALSH Mercredis

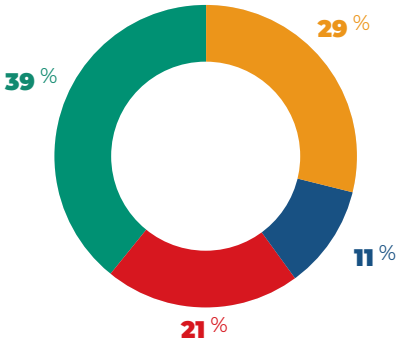

ASLH vacances

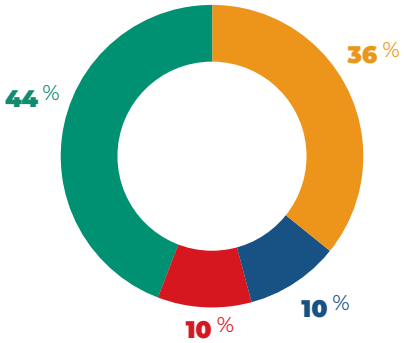

Séjours

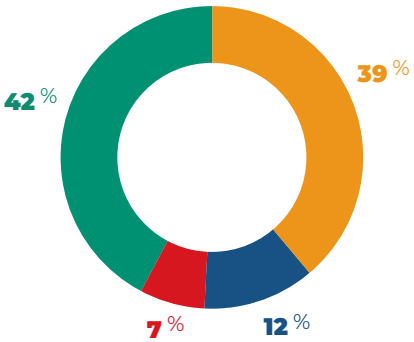

Des moments de détente

Des apprentissages formels

Des loisirs encadrés par un adulte

De l'aide aux devoirs

2. LES ATTENTES ÉDUCATIVES

Les personnes ont d'abord été interrogées sur les actions prioritaires permettant de renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs :

Sur les projets partenariaux, **la culture et le développement durable** apparaissent comme 2 sujets plébiscités par les adultes et les enfants.

Sur la question des apprentissages, la ville est sollicitée prioritairement sur le **soutien à la lecture** et l'**aide aux devoirs**. **Les cours de récréation**, lieu d'échange par excellence, apparaissent également en bonne place aussi bien pour les enfants que les adultes.

La mise à disposition des salles de concert de la Ville est recherchée par les enfants alors que cela n'est pas du tout une priorité chez les adultes. On constate également que le sujet du numérique apparaît comme peu prioritaire aussi bien pour les adultes que les enfants. On peut penser que cela est le résultat des investissements importants réalisés ces dernières années.

Tous les acteurs insistent sur la nécessité de **recréer du lien** pour pouvoir mieux suivre les enfants et développer des projets communs au sein des établissements.

Autres propositions des groupes de travail :

- Organisation de formations communes aux parents et aux enfants sur des thématiques comme l'éducation à l'alimentation ou le danger des écrans.
- Des formations pour les professionnels (pédagogie active, pédagogie positive, bienveillance, éducation non genrée).
- Mettre en place une plate-forme ou les parents pourraient s'inscrire pour venir faire profiter les enfants de leurs compétences.
- Des stages de soutien scolaire durant les vacances.
- Renforcer l'apprentissage des langues sur les temps scolaires et périscolaires.
- Davantage de cars et de propositions de spectacles de la part de la Ville.
- Organiser des cafés-parents dans toutes les écoles.
- Proposer à des seniors de venir lire des histoires et des contes aux enfants sur les temps périscolaires.

La deuxième question concernait l'accompagnement des enfants dans leur engagement citoyen :

Les projets permettant de **développer l'esprit critique** apparaissent en première position aussi bien pour les adultes que les enfants (3/4 des enfants). **Les activités scientifiques** apparaissent comme un excellent moyen de développer cet aspect.

On constate un désir d'engagement des enfants qui citent en priorité le **développement durable**, la prise en compte des **handicaps** ou encore l'**égalité filles/garçons**.

Le handicap est aujourd'hui pour les professionnels un sujet majeur de préoccupation dans le quotidien de l'école et de la direction de l'éducation. La volonté d'accueil est très présente mais les personnels manquent de formation pour faire face à des enfants présentant des pathologies qui ne permettent pas une réelle inclusion.

En interrogeant les enfants, nous avons pu également constater que les enfants connaissent peu la convention internationale des droits de l'enfant.

Autres propositions des groupes de travail :

- Développer les projets intergénérationnels (potager avec les seniors ?).
- Visiter les infrastructures de l'agglomération pour sensibiliser les enfants (site de compostage, fermes, déchetterie, recyclerie...).
- Organiser des « ateliers philo » avec les enfants.
- Développer les partenariats avec les structures spécialisées en charge d'enfants en situation de handicap.

La troisième question introduisait la notion de bien-être chez l'enfant :

Au niveau du bien-être, la **lutte contre le harcèlement** et les **activités physiques** apparaissent en premier aussi bien pour les adultes que les enfants.

Dans chaque ALSH, les enfants interrogés sur ce qui les rend malheureux, répondent le plus souvent : moqueries, méchanceté des camarades, coups, brutalité.

En revanche, les relations avec les adultes leur semblent « cool ».

On constate également un souhait de **davantage de choix et de temps de détente pour les enfants. Fait nouveau pour les parents à l'instar des enfants**.

On s'aperçoit que les enfants ont des difficultés à formuler des envies d'activités nouvelles ou originales. La moitié des enfants passent leurs vacances à Cergy et peu ont l'occasion de partir en séjour collectif.

Autres propositions des groupes de travail :

- Organiser des forums pour les enfants sur le harcèlement.
- Participer au nouveau programme de l'Éducation nationale « Sentinelles et Référents » visant à améliorer le climat scolaire.
- Mettre en place des ateliers sur le thème des émotions pour aider les enfants à mieux les gérer.
- Avoir davantage accès aux différentes structures sportives de la ville (gymnase, patinoire, piscine, ...).
- Davantage d'intégration des associations dans les écoles et les ALSH.
- Moins de devoirs après l'école (« les journées sont assez longues pour les enfants »).
- Proposer des séances de yoga et de médiation.

3. DES ORIENTATIONS ÉDUCATIVES AU SERVICE DES ENFANTS

Le Projet Éducatif s'articule autour de 3 grands axes :

AXE 1
Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs

- Conforter les liens avec l'école
- Affirmer la place des familles
- Développer les partenariats éducatifs

AXE 2
Accompagner l'enfant dans son engagement citoyen

- Favoriser l'égalité entre les enfants
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté
- Promouvoir l'engagement au développement durable

AXE 3
Favoriser le bien-être des enfants

- Participer à la bonne santé des enfants et prendre en compte leur rythme
- Promouvoir les loisirs comme un acte éducatif
- Favoriser les pratiques artistiques culturelles et sportives

A. Axe 1 - Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs

1. CONFORTER LES LIENS AVEC L'ÉCOLE

Développer les projets communs scolaires/périscolaires

Au-delà d'une cohérence de fonctionnement en harmonisant, par exemple, les règles de vie au sein de l'établissement, nous encourageons les équipes enseignantes et d'animation à collaborer sur certains projets pour pouvoir profiter des compétences de chacun. Le travail partenarial permet d'enrichir les projets et renforce la collaboration entre les équipes au profit des enfants et des familles.

Les débats menés durant la réforme des rythmes scolaires ont permis de renforcer notre travail partenarial et ont abouti notamment à la nomination d'un responsable périscolaire sur chaque groupe scolaire de la ville.

idée concertation

Accompagner les apprentissages scolaires en pérennisant l'aide aux devoirs et en favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Le bilan du dispositif des **Ateliers du soir**, réalisé en 2021, montre une évaluation positive actuelle. En moyenne, **nous accueillons actuellement chaque soir 1 151 enfants contre 862** en 2013. **22,3 %** des enfants scolarisés fréquentent les ateliers du soir en 2021 contre seulement **18,4 %** en 2013.

Au-delà de cette augmentation globale, il faut noter que cette hausse est plus importante dans les écoles situées en Quartier Politique de la Ville (QPV) avec une augmentation de 5,2 % au lieu de 3,9% pour l'ensemble des écoles. Avec une **augmentation de 5,2 % au lieu de 3,9 %** pour l'ensemble des écoles. **110 enseignants** encadrent des Ateliers du soir chaque mois avec une **augmentation de 13,9 %** entre 2013 et 2021 du nombre d'heures d'encadrement par des enseignants. Au niveau qualitatif, voici le résultat de l'évaluation mise en place sur le dispositif (Voir tableau ci-contre).

Les familles sont satisfaites que les leçons soient apprises. Les enfants en difficulté sont mieux ciblés grâce au fonctionnement mis en place et au partenariat que nous avons su construire avec les enseignants.

À signaler également que la Ville met toujours en place une politique tarifaire avantageuse sur ce dispositif avec un forfait pour le mois pour permettre un accès à toutes les familles.

Les actions de **réussite éducative** de la ville visent à proposer un accompagnement renforcé et individualisé aux enfants et à leurs familles. Le dispositif de réussite éducative, doté d'une coordination et de 3 éducateurs, en est l'un des axes importants. Des actions comme du tutorat par des étudiants, des cafés des parents, des activités ludiques tel le cirque ou de la médiation familiale sont aussi proposées.

Le dispositif est ouvert aux enfants de 2 à 16 ans et à leurs familles, en priorité issus des quartiers en politique de la ville. Sur Cergy, **180 enfants** en bénéficient chaque année.

La ville met également à disposition un groupe de médiateurs afin d'accompagner les écoles dans la gestion de situations individuelles complexes.

Enfin, le service coordonne, dans le cadre de la Cité Éducative, le dispositif **« Clubs Coup de Pouce »**. Il s'agit d'un dispositif d'aide à la lecture et aux leçons pour des enfants en CP qui seraient en difficulté scolaire. Le groupe est composé au maximum de 5 enfants suivis tout au long de l'année scolaire par un enseignant.

Sur l'année scolaire 2021-2022, 3 clubs ont été expérimentés et 3 nouveaux clubs seront ouverts sur l'année scolaire 2022-2023.

Des **associations locales** interviennent également toute l'année dans des locaux municipaux pour réaliser du soutien scolaire à des enfants en situation de précarité.

Sur les temps périscolaires de loisirs, la volonté est de développer des projets autour du plaisir de la lecture et de l'écriture (atelier bibliothèque, conte, théâtre, slam, réalisation de bande dessinées, ...)

Points d'amélioration souhaités en 2015	Mesures mises en place	Effets observés
› Des enfants qui s'ennuient une fois les leçons faites. › Des groupes agités peu propices aux apprentissages. › Des enseignants en position d'animateurs.	Une prise en charge des enfants par les animateurs dès les leçons terminées.	Des groupes allégés pour l'aide au devoir avec une ambiance beaucoup plus calme. Un meilleur suivi des enfants en difficulté scolaire.
Manque de connaissance des enfants en difficulté et traitement égal pour tous.	Meilleur accompagnement des enfants en difficulté.	Chaque enseignant identifie les élèves en difficulté de sa classe et soit les accompagne durant les ATS soit informe ses collègues. L'allègement des groupes permet un travail plus approfondi avec les enfants
Beaucoup d'autonomie pour les enfants et pas toujours la possibilité de vérifier que tous les devoirs sont faits.	Garantir la réalisation des leçons avant le retour à la maison.	À présent la quasi-totalité des enfants quitte les ATS en ayant fait leurs devoirs. Les enfants à l'aise sont motivés par le fait de pouvoir aller jouer une fois les leçons terminées et les enfants en difficulté sont mieux accompagnés pour parvenir également à faire l'intégralité de leurs devoirs.

Soutenir les projets « éco-écoles » et le développement des cours de récréation « OASIS »

Le projet des éco-écoles et l'utilisation commune des cours d'école sont des leviers très intéressants pour développer les partenariats scolaires/périscolaires.

Ce projet est directement rattaché au label E3D mis en place par l'Éducation Nationale pour les écoles pour développer les actions autour du développement durable.

L'ensemble de l'action est développé dans l'axe 2 : « Promouvoir l'engagement au développement durable ».

idée concertation

Accompagner les écoles dans le développement de leur(s) projet(s) d'Éducation Artistique et Culturel (EAC)

L'Éducation Nationale invite les écoles à mettre en place des Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif (PACTE) en partenariat avec une ou plusieurs structure(s) artistique(s) et culturelle(s). Le PACTE est un cadre pédagogique qui s'appuie sur les trois piliers de l'EAC (rencontrer, pratiquer, connaître) et doit permettre l'articulation avec d'autres dispositifs, notamment ceux des collectivités territoriales.

Il vise le développement de partenariats pérennes entre le milieu scolaire et les structures culturelles, si possible de proximité, afin de contribuer à l'éducation artistique et culturelle de l'ensemble des élèves L'objectif est de réaffirmer l'éducation artistique et culturelle comme un espace d'expression pour les élèves et d'innovation pédagogique pour les professeurs. La Ville de Cergy grâce à ses structures, son patrimoine et son action sur les temps périscolaires peut contribuer au développement de ces projets souvent complémentaires du travail des écoles.

Soutenir matériellement les écoles : éducation au numérique et mobilier innovant pour les classes

À des fins de réussite éducative et en cohérence avec les objectifs énoncés par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la refondation de l'École, la ville de Cergy favorise également l'accès des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires aux technologies de l'information. Ainsi, la ville de Cergy procède depuis 2012, au renouvellement de l'équipement informatique des groupes scolaires de la ville.

Ce plan pluriannuel tient compte de l'évolution des matériels mais aussi des pratiques pédagogiques, privilégiant l'usage des ressources informatiques au sein même de la classe. Ce plan de renouvellement dénommé **PLIC** a été élaboré en partenariat avec les inspecteurs et inspectrices de circonscription et le conseiller pédagogique TICE expert en la matière.

Depuis 2018, ce projet s'est renforcé avec la volonté d'équiper la totalité des groupes scolaires élémentaires avec un vidéoprojecteur interactif (V.P.I.) dans chaque classe et d'un écran numérique interactif (E.N.I) pour les écoles maternelles.

Depuis 2021, la Ville expérimente le dispositif de l'Éducation nationale « Territoire Numérique Éducatif » (TNE) qui a permis de doter les écoles de nouvelles tablettes numériques. La ville prend en charge l'infrastructure matérielle et la maintenance de ces appareils.

Ces équipements ont naturellement vocation à être mutualisés sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires.

Nous donnons également la possibilité aux enseignants de bénéficier de mobilier innovant en particulier pour la mise en place de classes mobiles.

2. AFFIRMER LA PLACE DES FAMILLES

Conforter le rôle du Conseil Local des Parents (CLP)

Le CLP a été créé en 2016. Composé de représentants des parents élus de toutes les écoles de la ville, il s'est vite affirmé comme un lieu d'informations et de débats permettant de renforcer notre communication avec les familles.

Ces représentants participent également à des groupes de travail thématiques tout au long de l'année (Commission des menus, Conseil sanitaire, ...)

Développer les « Cafés parents » et les rencontres avec les familles

L'objectif des « cafés parents » est de créer des lieux d'échanges au sein des écoles favorisant les liens entre les familles et les professionnels mais également entre les parents eux-mêmes. Le caractère régulier des rencontres permet le tissage de relations pérennes favorisant la communication et le développement des projets incluant les familles.

En 2021, un effort particulier a porté sur l'aide aux familles dans le domaine des outils numériques avec le projet « ambassadeurs du numérique ».

Les maisons de quartier jouent également un rôle primordial dans l'animation sociale du quartier et favorisent les rencontres entre les familles.

Mettre en place une plate-forme numérique

Le souhait est de permettre aux familles de venir sur les écoles ou les ALSH faire profiter de leurs compétences ou expériences.

Chacun possède des compétences ou expériences dont pourraient profiter les enfants dans les écoles et les ALSH. Via cette plate-forme, les professionnels pourraient avoir connaissance des propositions des familles (parents, grands-parents...) et organiser des rencontres avec les enfants.

Ces séances encadrées par des professionnels pourraient aider au développement des projets et des liens avec les familles. Certaines familles d'origine étrangères pourraient être valorisées en mettant en avant leur culture.

Proposer des formations aux familles

Il est important de sensibiliser les enfants mais pour que des réels changements puissent intervenir dans les foyers, les parents doivent également être impliqués. Plusieurs domaines de prévention ont déjà été ciblés comme prioritaires :

- Temps passé par les enfants devant les écrans
- Éducation à l'alimentation

Ces formations pourront être proposées dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Éducation nationale. Les institutions partenaires seront également sollicitées pour enrichir ce dispositif (CAF, conseil général, ministère de la santé, ...)

3. DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ÉDUCATIFS

Développer les réseaux via la Cité éducative

En 2021, Cergy a obtenu la labellisation « Cité éducative » mis en place par le gouvernement et qui vise à intensifier l'action publique en faveur de la jeunesse. Il s'agit d'un outil supplémentaire permettant de coordonner les actions et les passerelles entre les institutions éducatives du territoire.

Sur Cergy, les 3 axes retenus sont les suivants :

- Conforter le rôle de l'école.
- Promouvoir la continuité éducative.
- Ouvrir le champ des possibles.

Des groupes de travail thématiques rassemblant des membres de chaque institution sont menés tout au long de l'année.

Au niveau de la direction de l'éducation, des synergies seront recherchées dans le domaine de la formation et des projets avec les autres structures éducatives (crèches, maisons de quartier, collèges, lycées, universités).

De nombreux projets sont déjà menés dans le cadre de la Cité Éducative (Clubs coup de pouce, lutte contre le harcèlement, ...).

Promouvoir l'action des associations locales

La ville bénéficie d'un réseau dense d'associations locales très investies dans la vie sociale de la commune. Intervenant dans des domaines diversifiés tels que l'art, la culture, le sport, la danse, l'accompagnement à la citoyenneté ou encore les langues vivantes, ces associations peuvent apporter une vraie plus-value éducative sur les temps scolaires et périscolaires.

Dans le cadre du plan mercredi, la ville réalise des appels à projets auprès associations pour apporter une valeur ajoutée aux temps dédiés aux enfants. Du sport, de la musique, du théâtre, de la danse, de l'initiation aux langues étrangères ou encore des activités dédiées aux maternelles sont animées conjointement par des associations et des animateurs de la ville.

Les professionnels de l'éducation peuvent également s'appuyer sur les associations de parents d'élèves et les associations d'éducation populaire pour enrichir leurs réflexions et leurs contenus pédagogiques.

L'association APUI, installée sur Cergy, dont l'action s'inscrit dans le cadre de la lutte globale contre l'exclusion, aide à la réinsertion.

Elle a mis en place au sein de sa structure un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) agrée par la CAF disposant de 27 places d'accueil.

Les valeurs de l'association sont en accord avec les orientations éducatives de la ville, à savoir :

- L'autonomisation et la responsabilisation.
- La formation de futur citoyen engagé, capable de s'impliquer dans une démarche collective et émancipatrice.
- L'ouverture culturelle, la mobilité, la découverte visant à rompre les logiques d'enfermement et de ghettoïsation socio spatiale des publics précarisés, induites par les politiques du logement.

La ville soutien l'APUI et son ALSH car elle répond à un besoin complémentaire de la population. Des partenariats sont élaborés avec les ALSH municipaux pour affirmer notre vision commune.

Constituer un réseau dans le champ du handicap

Pour assurer un accueil de qualité auprès des enfants en situation de handicap, il est indispensable de mettre en place une relation étroite entre la famille et l'ensemble des structures prenant en charge l'enfant (IME, SESSAD, école, ALSH...).

La prise en charge de certains enfants exige l'avis expert de professionnels et la mise en place de partenariats étroits avec des structures spécialisées dans ce domaine. L'objectif est également de pouvoir bénéficier de formation pour les équipes d'animation.

B. Axe 2 - Accompagner l'enfant dans son engagement citoyen

1. FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES ENFANTS

Lutter contre les discriminations

Nous devons garantir un cadre clair où la règle est le respect de l'autre. Les équipes éducatives mettent en place un climat de respect entre les personnes. En effet, les objectifs ne prennent un sens et une efficacité qu'à la condition du respect scrupuleux de l'intégrité physique et affective de chaque individu.

Les animateurs et les animatrices doivent garantir un environnement sécurisé pour permettre à chacun de pouvoir s'intégrer, à son rythme, dans le groupe. Nous œuvrons également à accueillir la différence de l'autre comme une chance.

Enfin, nous devons donner les moyens à l'enfant de s'exprimer afin de pouvoir prévenir toute situation discriminante.

Les animateurs et les animatrices sont attentifs à la sécurité affective de chaque enfant et à la cohésion du groupe. En observant, en discutant, ils identifient les enfants qui sont plus en retrait du groupe ou qui subissent une exclusion et essayent d'y remédier. Ils essayent de valoriser ces enfants en s'appuyant sur des activités qu'ils maîtrisent ou leur donnent des responsabilités à l'intérieur du groupe.

Les activités proposées essayent de valoriser des valeurs de solidarité et d'échange comme des jeux coopératifs et font connaître des modèles d'identification peu mis en avant par la société.

Promouvoir les projets favorisant l'égalité fille/garçon

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation. Elle encourage un climat serein, assure un cadre protecteur, sans comportement ni violence sexiste et favorise la mixité et l'égalité dans toutes les activités de la journée.

Les équipes éducatives doivent promouvoir la mixité sur les activités en déconstruisant les stéréotypes tels que le football réservé aux garçons ou la danse uniquement pour les filles. Les professionnels ont un rôle de modèle par la mise en place d'équipes mixtes d'encadrement sur les activités (les animateurs et animatrices encadrent indifféremment les activités sportives et manuelles).

En maternelle, une réflexion est menée sur l'installation des coins de jeux en évitant les installations trop genrées comme par exemple le coin poupée pour les filles et le coin voiture pour les garçons.

Lors des groupes de parole, les animateurs seront vigilants à une prise de parole équitable, en effet il a été reconnu que les professionnels de l'éducation donnaient plus souvent la parole aux garçons.

Lors de projets, les professionnels essayeront de mettre en avant des modèles d'identification des deux sexes.

idée concertation

Mettre en place un processus d'inclusion pour les enfants en situation de handicap

L'inclusion des enfants en situation de handicap est depuis longtemps une priorité de la ville de Cergy. Quand une famille exprime le souhait de voir son enfant fréquenter les temps périscolaires, un contact est pris avec les équipes pour étudier les conditions d'accueil de l'enfant.

Une politique d'inclusion ne se limite pas à un moyen de garde mais à la prise en compte globale de la sécurité et du bien-être des enfants. Un accueil pérenne ne sera effectif qu'après avoir vérifié qu'un processus d'inclusion est possible pour assurer cette sécurité physique et affective.

Les équipes se mettent en relation avec les autres professionnels prenant en charge l'enfant (IME, SESSAD, ...) puis un accueil est mis en place avec des temps de présence progressifs pour permettre une adaptation réussie juste au regard des besoins de l'enfant.

Si cela est nécessaire, la ville finance le coût d'un animateur supplémentaire, pour accompagner l'enfant et réussir son inclusion. Ces agents spécialisés sont accompagnés et se voient proposer des formations pour mieux appréhender la prise en charge des enfants.

2. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Les conseils d'enfants

Les conseils d'enfants ont été créés il y a plus de 20 ans sur la Ville. C'est un projet éducatif citoyen qui a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à vivre les valeurs de la République. 3 animatrices sont en charge à plein temps du dispositif et défendent les objectifs suivants :

- Initier et sensibiliser les enfants à une démarche citoyenne et leur permettre de s'engager et de participer activement à la vie de leur quartier et de la ville.
- Sensibiliser les enfants à la découverte de l'environnement institutionnel et associatif du quartier et de la ville.
- Offrir la possibilité d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens.
- Faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres.
- Représenter la parole et l'action de leurs camarades de classe et d'accueil de loisirs.
- Les aider à concevoir des projets dont ils maîtrisent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation.
- Aider au soutien de la parole des enfants et des projets soient par les services communaux et l'équipe municipale.
- Intégrer les ALSH dans les projets des conseils.

Pérenniser les groupes de parole d'enfants

Les professionnels ont souvent l'habitude de baser leur diagnostic uniquement par l'observation des enfants et un ressenti général sur la vie des groupes. Même si ces méthodes restent valables, il est aussi nécessaire de donner la possibilité aux enfants de pouvoir s'exprimer directement au sein de groupes de parole. En effet, les enfants peuvent comme les adultes donner leur avis, dès l'instant qu'on leur en laisse la possibilité et que les conditions favorables sont réunies. Il est également important que les enfants apprennent à parler entre eux dans un climat d'écoute et de respect qui constituent la base d'un système démocratique.

Sur les temps périscolaires, des groupes de parole sont institués dans le projet pédagogique de chaque structure pour permettre cette expression.

Des activités d'expression peuvent également être proposées pour faciliter la prise de parole en public (théâtre, chanson, slam, ...)

Le bénéfice de ces groupes de parole ne doit pas être seulement la possibilité d'expression des enfants mais également la prise en compte de l'avis des enfants dans la vie de la structure.

Le développement de l'esprit critique

Dans une société abreuvée par un flot d'information conditionné par des algorithmes, il est difficile pour les jeunes citoyens d'apprendre à faire de tri et de développer un esprit critique.

Sur les temps périscolaires, nous devons laisser l'enfant faire seul les activités et lui apporter les savoirs ou les techniques lui permettant de développer son autonomie. Nous cherchons à responsabiliser les enfants, néanmoins l'adulte doit toujours être présent pour éviter l'échec et garantir la sécurité physique et psychologique.

De manière plus générale, et pour toutes les tranches d'âge, les animateurs appliquent une pédagogie active de l'activité. L'objectif est de laisser l'enfant réaliser en autonomie l'activité. Toutes les activités menées sur la structure doivent mettre en avant la participation active des enfants à tous les moments de l'activité : l'objectif à la fin d'une activité manuelle n'est pas d'aboutir à un résultat esthétique mais de laisser l'enfant réaliser son œuvre intégralement.

Il est important de stimuler l'enfant en lui permettant de rentrer dans une démarche intellectuelle de recherche et de questionnement.

La manipulation, l'essai, erreur permettent de réaliser ses propres expériences et ainsi construire SA vérité. On entre ainsi dans un réel processus d'apprentissage.

Les équipes éducatives sont encouragées à mener des activités comme des expériences scientifiques, des ateliers « philo » ou encore des ateliers de décryptage de l'information.

Nos activités scientifiques respectent une démarche précise plaçant l'enfant dans un rôle actif tant physiquement qu'intellectuellement :

- Observation.
- Formulation d'hypothèses.
- Expérimentation directe de la part de l'enfant.
- Réflexion sur les résultats de l'expérience.
- Vérification des hypothèses et conclusions amenées par l'enfant.

En suivant cette démarche, nous plaçons l'enfant au cœur de nos ateliers. Il participe directement, par le biais de nombreuses manipulations et est amené à chercher les réponses à ses propres interrogations et à construire son propre processus de réflexion.

Les commémorations et les visites de l'Hôtel de Ville

L'école et les ALSH ont un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire et la connaissance des institutions démocratiques.

Les journées commémoratives, les visites des sites mémoriels et, plus globalement, toutes les actions éducatives menées dans le domaine de la mémoire constituent des moyens privilégiés pour faire acquérir aux enfants les repères de l'histoire à laquelle ils appartiennent et les valeurs de la République qui fondent leur société.

La communauté éducative est invitée à s'associer aux principales commémorations nationales qui ont lieu pendant l'année scolaire en faisant participer les enfants (lecture de texte, chansons, ...)

La direction de l'éducation organise également des visites de l'Hôtel de ville pour les classes en présence du Maire ou des adjoints. Ces visites permettent de faire connaissance avec les différents services d'une commune (notamment la police municipale) et de rencontrer les élus de leur ville. Les enfants se familiarisent avec les institutions démocratiques locales et leur fonctionnement.

idée concertation

Développer les projets intergénérationnels

L'ouverture aux autres est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les projets intergénérationnels s'inscrivent parfaitement dans cette démarche.

Les enfants identifient d'autres adultes au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires. Ces échanges sont essentiels pour conforter le lien social existant sur la commune et permettre aux enfants d'être les acteurs de la vie locale de demain.

Les écoles et les ALSH sont invités à construire des projets avec les structures d'accueil de personnes âgées et la direction des solidarités a mis en place en place le projet « les seniors à la table des enfants » qui permet à des personnes âgées de venir partager un repas avec les enfants à l'école.

Un projet de séjour à la mer intergénérationnel est en cours de construction.

3. PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

idée concertation

Mieux connaître son environnement

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société au sein de laquelle il vit.

Le développement durable est une vaste notion qui tend à répondre à deux grands déséquilibres planétaires : l'accroissement des inégalités et une dégradation dangereuse de notre planète.

Les projets autour du développement durable (17 objectifs) permettent de sensibiliser les enfants sur cette problématique.

Les écoles et les ALSH développent des actions et des projets permettant de mieux appréhender les richesses du milieu naturel. Des visites de musées, des ateliers ou le visionnage de documentaires sont proposés cependant le contact physique avec le milieu naturel reste indispensable.

Les professionnels proposent des activités « de pleine nature » pour favoriser ce lien direct (cabanes dans les bois, jardinage, herbier, camping, ...).

Le patrimoine naturel de Cergy et de son agglomération est également valorisé : espaces verts et bois de la ville, 12 colonnes, base de loisirs, ferme d'Ecancourt, campagne du Vexin, ...

Développer les projets Eco-écoles

Depuis plusieurs années, dans le cadre du projet municipal, la ville de CERGY valorise les actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté développées sur le territoire. La signature de la convention avec l'association TERRAGIR (2021) a permis de développer le label Eco-Ecole au sein des groupes scolaires. La mairie propose, ainsi, de soutenir et de financer une partie des projets des écoles inscrites au programme éco-école.

Les deux objectifs suivants sont poursuivis :

- Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Renforcer le partenariat entre les acteurs de la communauté éducative en favorisant la mise en œuvre de projet transversaux (Axe 1 du projet)

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 25 subventions ont été versées, pour un montant de 32 000 euros.

Pour faciliter la prise de décision et rendre l'engagement des établissements pérenne, le programme Eco-Ecole propose 8 thématiques de travail :

Face aux enjeux d'usages, urbains et climatiques, le dispositif sur-mesure « **Cours Oasis** » accompagne les établissements scolaires dans l'aménagement et le réaménagement de leurs cours de récréation. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables au quotidien et mieux partagés par tous. Une première expérimentation est en cours sur l'école de la Justice.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Les restaurations scolaires et périscolaires ont été ciblées ces dernières années dans le domaine du gaspillage alimentaire. La Ville a souhaité réagir à cette problématique en développant plusieurs actions :

Inciter à goûter

Le gâchis vient souvent d'un manque d'attrait et d'une méconnaissance des enfants pour certains aliments. Certaines portions de nourriture ne sont pas goûtées et finissent à la poubelle. Parfois cela résulte d'un simple a priori de l'enfant envers un aliment ou d'un phénomène d'imitation entre pairs. Les actions d'éducation à l'alimentation et l'incitation à goûter aux plats, permettent de rompre avec ce mécanisme de rejet et ainsi limiter le gâchis.

Donner le choix aux enfants sur la quantité de nourriture

Depuis 2022, un système est expérimenté sur certaines restaurations scolaires permettant aux enfants de juger de la quantité de nourriture qu'ils souhaitent manger. Le système permet aux enfants de déclarer une « petite faim » ou une « grosse faim » et la quantité de nourriture est modulée par les agents de restauration qui servent les enfants. Il est toujours possible de revenir se servir si la petite faim s'est transformée en grosse faim !

Peser les déchets alimentaires

La ville équipe actuellement l'ensemble des restaurants de bornes de tri. Ce sont les enfants qui effectuent eux-mêmes le tri qui permet de séparer les bio-déchets des autres déchets. Une balance permet de suivre la quantité de nourriture qui a été jetée. Les animateurs peuvent ensuite inciter les enfants à essayer de baisser cette quantité de nourriture. Ce tri permet également de mettre en place une filière de recyclage des déchets alimentaires.

Recycler les déchets alimentaires

En 2022, le recyclage des bio-déchets par la communauté d'agglomération doit débuter dans les écoles de la Ville. Stockés dans des containers spécifiques, un ramassage régulier permettra de collecter et de valoriser ces déchets via une filière respectueuse de l'environnement.

C. Axe 3 - Favoriser le bien-être des enfants

1. PARTICIPER À LA BONNE SANTÉ DES ENFANTS ET PRENDRE EN COMPTE LEUR RYTHME

idée concertation

Lutter contre le harcèlement et les tensions entre enfants

Le thème du harcèlement est revenu régulièrement durant la phase de concertation. Sujet d'inquiétude majeur chez les parents, les professionnels de l'éducation insistent néanmoins pour la définition exacte des situations de harcèlement.

Le bilan réalisé lors de la phase de concertation atteste de la rareté des situations de harcèlement à l'école primaire et sur les ALSH. En revanche, il apparaît clairement dans les témoignages des enfants et des professionnels qu'il existe souvent un climat de violence verbale et physique qui créé des tensions et de l'insécurité affective pour les enfants.

Pour les cas de harcèlements avérés, un dispositif spécifique est mis en place par l'école auquel peut participer les équipes périscolaires. Des référents Éducation nationale peuvent venir en soutien des équipes éducatives pour les soutenir dans la gestion de ces situations parfois complexes.

Pour lutter contre les « petites tensions » mais qui peuvent avoir des impacts importants sur les enfants (moqueries, insultes, tapes derrière la tête), les professionnels mettent en place des activités favorisant la coopération et l'entraide.

Des actions développant l'empathie et l'expression des émotions sont également à développer.

La lutte contre le harcèlement est un des axes de la Cité Éducative et doit se construire en collaboration entre les différentes structures du territoire.

idée concertation

Développer l'offre de séjours pour les enfants

La ville organise des séjours sur les périodes de congés scolaires. Les séjours sont composés d'enfants issus de tous les quartiers de la ville permettant une vraie mixité sociale grâce à une politique tarifaire adaptée.

Cette proposition est ouverte à tous les enfants entre 5 et 15 ans.

L'offre des séjours de vacances est construite sur la nécessité et le besoin de vivre une expérience positive de vie collective en dehors de l'école et des accueils de loisirs.

Les propositions permettent une découverte de milieux différents qu'ils soient sur notre territoire (ferme, Île de loisirs) ou en dehors comme le bord de mer.

Les valeurs éducatives portées par la ville sont le socle commun de tous les séjours de vacances.

La ville souhaite, durant la durée du PEDT, lancer un nouveau marché public pour la mise en place d'un site de séjours pérenne au bord de la mer pour les enfants cergyssois. Ce site deviendra le point de passage de toutes les générations et permettra de mixer différents publics pour favoriser les liens entre les publics (enfants, ados, seniors).

Des classes de découvertes pourront également être organisées sur ce site pendant le temps scolaire.

Ce nouveau marché prévoit également un renforcement des moyens financiers alloués aux centres de vacances avec une augmentation du nombre d'enfants pouvant partir et un allongement des séjours pouvant aller jusqu'à 12 jours.

Développer l'éducation à l'alimentation

L'obésité croît chez les enfants dans tous les pays de l'OCDE. Parallèlement on constate un changement dans les modes d'alimentation de certaines familles avec moins de temps consacré ensemble au repas et le recours à davantage de plats industriels.

Par l'éducation à l'alimentation, il n'est pas question de culpabiliser ni les enfants ni les familles mais de faire découvrir de nouveaux aliments et le plaisir de consacrer à nouveau du temps à notre façon de manger.

Les professionnels tentent de développer la capacité des enfants à apprécier des saveurs différentes, de les différencier et de parler de ces sensations. L'école et les ALSH jouent un rôle important dans l'éveil au goût en valorisant le patrimoine culinaire et des produits de bonne qualité gustative et nutritionnelle.

Le goût s'apprend, s'éduque, s'acquiert dans le temps. Se faire plaisir, c'est aussi prendre son temps et savoir choisir. Des actions de formation du goût interviennent à l'occasion d'activités ou d'animations diverses, parfois avec le concours d'intervenants extérieurs qualifiés, comme par exemple :

- Organisation d'animations dans le cadre d'ateliers de découverte
- Valorisation du patrimoine culinaire
- Promotion des produits de bonne qualité
- Découverte des odeurs, des saveurs, des épices et des essences
- Exercice de l'esprit critique face aux publicités
- Des ateliers cuisine

Une coordinatrice « éducation à l'alimentation » est présente au sein du service enfance et apporte son aide pédagogique aux équipes d'animation.

Durant les temps de restauration, des fiches qualité sont remplies par les animateurs avec les enfants pour qu'ils puissent donner leur avis sur les plats qui leur sont proposés et partager leurs impressions gustatives.

2. PROMOUVOIR LES LOISIRS COMME UN ACTE ÉDUCATIF

Permettre aux enfants d'avoir du temps pour eux

Notre fonctionnement doit s'adapter aux besoins spécifiques des enfants selon leur âge et permettre à chacun d'avoir son propre rythme pour profiter au mieux de ses loisirs.

Les projets pédagogiques des temps périscolaires doivent offrir une plus grande liberté spatiale et décisionnelle pour les enfants. Chaque projet inclut la possibilité de participer ou non aux activités. Des pôles autonomes peuvent être mis en place qui permettent aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé tout en ne participant pas à une activité encadrée. Un enfant peut ainsi avoir la possibilité de lire un livre dans un coin calme ou de faire un jeu de société avec un ami.

Les animateurs et animatrices s'attachent à garder un équilibre entre choix personnel et participation à la vie d'un groupe car l'ALSH reste avant tout un lieu de socialisation (« tu as pu lire ton livre ce matin, je souhaiterais que tu viennes participer au grand jeu avec les autres enfants cet après-midi »)

Choix des activités et projets d'enfant

Comme détaillé dans l'axe 2, des groupes de parole permettent de récolter l'avis des enfants, y compris sur les activités proposées. Ils peuvent également être force de proposition pour mettre en place des projets pour les périodes suivantes.

Des projets d'enfants peuvent se développer : l'adulte est présent pour aider et guider néanmoins les enfants sont libres de mener leur projet (exemples : 3 enfants veulent construire leur cabane pour l'été, un groupe d'enfant veut préparer une chorégraphie pour un spectacle).

En maternel, des pôles tournants sont organisés pour prendre en compte leur capacité de concentration et permettre à l'enfant d'aller vers les activités qui l'attirent. Une réflexion est également menée sur l'organisation des temps informels pour permettre aux enfants d'avoir une liberté dans le choix de leur activité.

Enfin, le choix dans les activités passe par une offre de loisirs diversifiée.

Une offre d'activité diversifiée

Il s'agit de permettre aux enfants de découvrir, d'expérimenter et d'enrichir leur curiosité, en proposant des activités variées et en insistant sur celles qu'ils ne connaissent pas.

Lors des entretiens individuels avec les enfants menés lors de la concertation, nous avons constaté peu de propositions en dehors de ce que les enfants connaissaient déjà.

C'est le rôle des animateurs et des animatrices de proposer des plannings d'activité diversifiés et laissant la place à des activités innovantes.

Il n'est pas question de remplir seulement un planning d'activité mais de s'interroger sur la portée éducative des activités auprès des enfants. Dans ce cadre, le jeu doit être valorisé comme un acte éducatif majeur dans le développement de l'enfant.

Le plan mercredi, mis en place conjointement avec L'Éducation nationale et la CAF, est un des outils permettant cette diversification des activités.

Son objectif principal est d'offrir aux enfants qui fréquentent les accueils de loisirs un temps éducatif de qualité le mercredi. Les objectifs du PEDT et ceux du plan mercredi convergent parfaitement vers ce niveau d'exigence. 4 axes ont été définis :

1. Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
2. Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.
3. Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.
4. Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale

La formation des animateurs et des animatrices

L'ensemble des acteurs éducatifs s'accorde sur la nécessité, pour mettre en œuvre ce projet éducatif ambitieux, de renforcer la qualification des intervenants sur les différents temps périscolaires. C'est pourquoi, la ville de Cergy met en place une organisation structurée autour d'un responsable périscolaire par site qui accompagne son équipe au quotidien.

Un parcours de formation est également proposé aux nouveaux agents :

- Lors de l'entretien d'embauche, chaque candidat se voit exposer les attentes du service par rapport à la fonction d'animateur.
- À la signature du contrat, le nouvel animateur reçoit le mémento animateur formalisant par écrit l'ensemble des attentes en termes de sécurité, de posture et de comportement (voir document en annexe).
- Dans le mois qui précède leur signature, les animateurs sont invités à une réunion d'accueil à l'Hôtel de Ville par 3 responsables périscolaires. Le mémento est entièrement revu dans le détail et les différents points sont approfondis. Les animateurs ont la possibilité de poser toutes les questions qu'ils souhaitent.
- Des organismes de formation sont sollicités pour proposer aux nouveaux animateurs une formation théorique de base notamment sur la gestion de groupe et la bientraitance avec les enfants.
- Un point annuel est réalisé par chaque responsable périscolaire lors du renouvellement des contrats pour mettre en avant les évolutions positives et cibler les manques en matière de formation à mettre en œuvre l'année suivante.

En dehors de cette procédure continue et pérenne, des projets de formations sont développés chaque année en fonction des besoins et des attentes du service.

Enfin, la direction de l'éducation ambitionne la mise en place d'un système d'échange de pratique autour d'activités thématiques (handicap, sciences, développements durables, activités sportives, activités d'expression...).

3. FAVORISER LES PRATIQUES ARTISTIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

idée concertation

Promouvoir l'activité physique

Nous avons déjà évoqué l'augmentation de l'obésité chez les enfants dans le paragraphe sur l'éducation à l'alimentation. Cette problématique est corrélée à la baisse d'activité physique chez les enfants.

L'école et les ALSH sont des lieux privilégiés pour favoriser les activités physiques auprès des enfants. Dès la maternelle, l'activité physique est abordée sous forme de jeu et d'atelier de motricité.

En élémentaire, nous pouvons mettre en place des initiations sportives mais en mettant toujours en avant le plaisir et le jeu et non le côté compétitif du sport.

Les professionnels peuvent s'appuyer sur des équipements de qualité sur le territoire **(10 complexes sportifs, 7 stades de foot, 1 terrain de base-ball, 1 terrain de pétanque, 1 skate parc)**. Des équipements en libre accès et réservés prioritairement aux activités scolaires sont aussi accessibles au regard des besoins **(27 plateaux multisports, 5 pistes d'athlétisme de 250 m)**.

Enfin, la Ville de Cergy a souhaité être labélisée « **Ville Olympique** » pour les JO de Paris 2024. Des animations et des « semaines du sport » sont proposées depuis 2 ans par la direction des sports et des clubs sportifs locaux. De nombreux évènements sportifs seront organisés sur le territoire à l'occasion de cet évènement international.

idée concertation

S'ouvrir à différentes formes artistiques et découvrir le patrimoine culturel de la Ville

Des arts de la rue aux pièces de théâtre en passant par son école nationale de danse, Cergy s'affirme comme un vivier de créations artistiques reliant les publics ciblés et les modes d'expression. Elle développe une offre culturelle qui rayonne au-delà de son territoire et constitue à ce titre un véritable atout.

La ville dispose d'un panel d'équipements culturels (établissements d'enseignement artistique, réseau des médiathèques, scène nationale de Cergy-Pontoise, centre de formation de danse...), avec une programmation artistique renommée et s'adressant à tout type de public.

Après l'ouverture de l'équipement « **Visages du Monde** » en 2013, c'est un nouvel équipement, « Le Douze » qui a commencé à ouvrir ses portes en 2022 avec notamment une grande salle de spectacle d'une capacité de 1 500 personnes.

Le « Douze » est mis à disposition de 5 écoles (également **Visages du Monde** pour le périscolaire) afin d'accompagner la réalisation d'un projet artistique et la découverte des métiers du spectacle.

Des spectacles sont proposées aux écoles et aux ALSH tout au long de l'année.

La ville de Cergy a également souhaité s'inscrire dans le label « **100 % EAC** ». Ce dispositif vise la généralisation de l'**éducation artistique et culturelle** pour chaque jeune, d'un parcours cohérent, de la naissance à l'âge adulte, nourri de pratiques artistiques et culturelles, de rencontres avec des artistes et des œuvres, d'occasions multiples d'acquérir, approfondir et mettre en perspective ses connaissances.

L'objectif est l'acquisition par l'enfant d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée et équilibrée mais également qui permet une formation de la personne et du citoyen. Cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger.

Trois piliers de l'EAC

Des rencontres directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...

Des pratiques, individuelles et collectives, dans les domaines artistiques diversifiés.

Des connaissances, s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques ; porter un jugement construit et étayé en matière d'art et ; contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développer la faculté de juger et l'esprit critique.

4. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

A. Les partenaires du PEDT

La mise en œuvre d'une instance de pilotage local au service de la coéducation

Le projet éducatif territorial de la commune de Cergy repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- La commune de Cergy, son maire, ses élus.
- Les services communaux (les services, les agents).
- Les services de l'Éducation nationale (IEN, directeurs et directrices d'école, (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).
- Les parents des enfants.
- Les partenaires institutionnels : CAF.
- Les partenaires extérieurs intervenant spécifiquement sur le champ éducatif.
- Les associations locales dans le cadre de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

B. Modalités d'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

La méthodologie d'évaluation

Le PEDT s'appuie sur une évaluation annuelle en décembre.

La temporalité évaluée est l'année scolaire passée (en décembre 2023, nous évaluerons le projet sur l'année scolaire 2022-2023)

Plusieurs réunions thématiques sont organisées permettant sur des domaines particuliers d'encourager les rencontres entre les différents acteurs éducatifs

Une restitution globale est présentée et un document de bilan est disponible pour tous.

Le référentiel d'évaluation

L'objectif de ce référentiel est de mettre en place une évaluation réaliste permettant d'obtenir des éléments chaque année et pouvoir, si besoin, faire les ajustements nécessaires.

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur 4 parties :

- Les intentions éducatives développées dans la partie précédente
- Des critères d'évaluations objectifs et quantifiables
- Des outils d'évaluation efficaces et inscrits dans le fonctionnement des structures. Ces outils sont déjà en place ou à construire avec les équipes
- Des objectifs précis et atteignables. La colonne « l'objectif sera considéré comme atteint si… » permet de préciser les ambitions et de donner un cap aux équipes éducatives

C. Indicateurs et outils d'évaluation

AXE 1 - RENFORCER LA FLUIDITÉ ET LA CONTINUITÉ DES PARCOURS ÉDUCATIFS

Objectifs pédagogiques	Intention éducative	Critère(s) d'évaluation	Outil(s) d'évaluation	L'objectif sera considéré comme atteint si :
Conforter les liens avec l'école	Développer les projets communs scolaire / périscolaires	Nombre de projets communs scolaires / périscolaires par an	Sondage annuel des Responsables périscolaires en décembre	3/4 des équipes éducatives ont trouvé un projet commun sur lequel travailler
	Accompagner les apprentissages scolaires en pérenisant l'aide aux devoirs et en favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture	› Suivi des taux de fréquentation des ATSNombre d'enseignants prenant part au projet › Nombre de projets sur le périscolaire favorisant la lecture	Statistiques des tableaux journaliersTableau de suivi des activités des RP	› Le taux de fréquentation des ATS reste stable ou augmente sur la période du PEDTLe nombre d'enseignants impliqués dans le projet reste stable ou augmente sur la période du PEDT › Le nombre de projet favorisant la lecture augmente sur la période du PEDT
	Accompagner les écoles et les ALSH dans le développement de leur(s) projet(s) d'Education Artistique et Culturel (EAC)	› Nombre de propositions artistiques proposées aux écoles et aux ALSH › Nombre de salles mises à disposition pour les restitutions	› Tableau de suivi mis en place avec la direction de la culture › Bilan annuel des restitutions	› Le nombre de propositions culturelles augmente sur la période du PEDT › Le nombre de créneaux de salle proposé reste stable ou augmente sur la période du PEDT
Affirmer la place des familles	Soutenir matériellement les écoles : éducation au numérique et mobilier innovant pour les classes	› Taux d'équipement des écoles en VPI et ENI › Nombre de tablettes numériques mises en fonction › Part du budget mobilier consacré au mobilier innovant	Bilan annuelle avec la DSIMontant des dépenses engagées sur le marché « mobilier innovant »	› L'ensemble des écoles est doté en VPI et ENI d'ici la fin du PEDT3 écoles par an sont équipées en tablettes numériques › La part du budget consacré au mobilier innovant augmente sur la période du PEDT
	Conforter le rôle du Conseil Local des Parents (CLP)	› Nombre de séances dédiées au CLP › Nombre de groupes de travail thématiques organisés sur l'année scolaire › Nombre de parents élus participants au séances du CLP	Bilan annuel des CLP Listings de présence des CLP	le nombre de séance est stable ou augmente sur la période du PEDT Le nombre de groupe de travail est stable ou augmente sur la période du PEDT La fréquentation est stable ou augmente sur la période du PEDT
	Développer les « Café parents » et les rencontres avec les familles	Nombre de projet « café parents » et rencontres avec les familles	Tableau de suivi rempli par les responsables périscolaires	le nombre de projet favorisant les rencontres avec et entre les parents augmente sur la période du PEDT
	Mettre en place une plate-forme numérique pour permettre aux familles de venir sur les écoles ou les ALSH faire profiter de leurs compétences ou expériences	› Mise en place effective de la plate-forme › Nombre d'inscription sur l'année scolaire › Nombre d'interventions effectives	› Bilan avec la direction de la communication › Eléments statistiques issus de la plate-forme › Tableau de suivi des responsables périscolaires	› La plate-forme est mise en place avant juillet 2023 › Le nombre d'inscription augmente sur la période du PEDT › Le nombre d'interventions augmente sur la période du PEDT
Développer les partenariats éducatifs	Proposer des formations aux familles	› Nombre de formation mises en place › Nombre de participants › Taux de « remplissage » par rapport au nombre de places ouvertes	Tableau de suivi au sein de la Direction de l'Education	› Une première formation est mise en place sur 2023 › Le taux de « remplissage » de cette formation est de 75% › Le nombre de formations augmente sur la période du PEDT
	Développer les réseaux via la Cité educative	› Nombre de rencontres « Cité educative » › Nombre de projets partenariaux	Bilan annuel des actions de la « Cité éducative »	Le nombre de projets partenariaux augmente sur la période du PEDT
	Promouvoir l'action des associations locales	› Nombre d'interventions associatives au sein des écoles › Nombre d'interventions associatives au sein des ALSH	Tableau de suivi au Service Vie scolaireTableau de suivi des activités des RP	Le nombre des interventions est stable ou augmente sur la période du PEDT
	Constituer un réseau dans le champ du handicap	› Nombre de contact constituant le réseau › Nombre de partenariats mis en place	Bilan annuel CAF Handicap	› Le nombre de contact augmente sur la période du PEDT › Le nombre de partenariats augmente sur la période du PEDT

AXE 2 - ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON ENGAGEMENT CITOYEN

Objectifs pédagogiques	Intention éducative	Critère(s) d'évaluation	Outil(s) d'évaluation	l'objectif sera considéré comme atteint si :
	Lutter contre les discriminations	› Retours des groupes de parole d'enfant › Retours des enseignants et des familles	› Bilan annuel des RP dans le cadre de l'évaluation de leur projet pédagogiqueBilan des Conseils d'école et des réunions périscolaires avec les familles	Le nombre de situation de discrimination est en baisse sur la période du PEDT
Favoriser l'égalité entre les enfants	Promouvoir les projets favorisant l'égalité filles / garçons	Une réflexion est menée dans les équipes éducatives pour encourager la mixité	Bilan annuel des RP dans le cadre de l'évaluation du Projet pédagogique	une réflexion est menée et des solutions sont apportées sur : › l'aménagement des coins de jeux › la participation aux activités sportives › la répartition des équipes d'animation entre femmes et hommes › la place du football dans la cour de récréation › la gestion des prises de parole au sein des groupes
	Mettre en place un processus d'inclusion pour les enfants en situation de handicap	› Surencadrement des enfants si besoin › Formation du personnel › Nombre de visites d'éducateurs sur les ALSH	› Tableau de suivi des RP › Bilan formation de la DRH › Bilan CAF Handicap	› Nous parvenons à encadrer les enfants pouvant s'inclure dans un processus d'inclusion › Le nombre de formations sur le thème du handicap augmente sur la période du PEDT › Le nombre de visites d'éducateurs augmente sur la période du PEDT
	Les Conseils d'enfant	› Aboutissement des projets annuels › Taux de présentéïsme sur les réunions Conseil d'enfant	› Compte-rendu des réunions conseils d'enfants › Bilan annuel	› Les projets vont jusqu'a leur finalité › Le taux de présence reste au dessus des 80% sur l'année scolaire
	Pérenisser les groupes de parole d'enfants	Inscription des groupes de parole dans les projets pédagogiques des structures	Bilan des projets pédagogiques en novembre par les coordinateurs.rices Enfance	› Toutes les structures ont inclus des groupes de parole dans leur fonctionnement › Les opinons émises permettent d'influer sur le fonctionnement de la structure (prendre en compte l'avis des enfants)
Promouvoir l'éducation à la citoyenneté	Développer l'esprit critique chez les enfants	› Place des activités permettant d'éveiller l'esprit critique › Les enfant sont capables de mettre en œuvre une démarche scientifique	› Tableau de suivi des activités des RP › Suivi d'une coordination scientifique parmis les animateurs de la ville	La part des activités permettant de développer l'esprit critique des enfants augmente sur la période du PEDT
	Les Commémorations et les visites de l'Hôtel de Ville	› Nombre d'écoles volontaires pour les commémorations › Nombre de visites réalisées dans l'année	Bilan réalisé par les animateurs.rices du Conseil d'enfant	› Le nombre d'écoles volontaires reste stable ou augmente sur la période du PEDT › Le nombre de visites de l'Hôtel de Ville reste stable ou augmente sur la période du PEDT
	Développer les projets Intergénérationnels	› Relance du projet › « les seniors à la table des écoliers » › Nombre de projets avec les foyers de personnes âgées › Nombre de seniors s'inscrivant sur la plate-forme participative des ALSH	› Bilan avec la DSPE en mai › Tableau de suivi des activités des RP › Eléments statistiques issus de la plate-forme	› Le projet est relancé › Le nombre de projets intergénérationnels augmente sur la période du PEDT › Le nombre d'inscriptions de séniors sur la plate-forme augmente sur la période du PEDT
	Mieux connaitre son environnement	Nombre de visites ou séjours permettant de mieux connaitre le patrimoine naturel de la ville et de la région	Tableau de suivi des activités des RP	Le nombre de visites reste stable ou augmente sur la période du PEDT
Promouvoir l'engagement au développement durable	Soutenir les projets « éco-ecoles » et le développement des cours de récréation « OASIS » (présent aussi dans l'axe 1)	› Nombre d'écoles labellisées › Evolution du soutien financier de la ville › Nombre de cours Oasis	› Statistiques des commissions éco-école › Bilan de réalisation des travaux avec la DADT	› Le nombre d'écoles labellisées augmente sur la période du PEDT › Le soutien financier de la ville est stable ou augmente sur la période du PEDT › 2 cours OASIS sont réalisées avant 2025
	Lutter contre le gaspillage alimentaire	› Mise en place du ramassage des bio-déchets › Expérimentation du système « petite faim/grosse faim » › Evolution de la quantité de nourriture jetée dans les restaurations scolaires	› Bilan avec la CACP en Juin › Suivi statistique des bornes de récupération des déchets alimentaires dans les salles de restauration	› Le ramassage des bio-déchets est opérationnel sur la totalité des écoles durant l'année 2023 › La quantité de nourriture jetée diminue sur la période du PEDT

AXE 3 - FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Objectifs pédagogiques	Intention éducative	Critère(s) d'évaluation	Outil(s) d'évaluation	l'objectif sera considéré comme atteint si :
Participer à la bonne santé des enfants et prendre en compte leur rythme	Lutter contre le harcèlement et les tensions entre enfants	› Retours des groupes de parole d'enfant › Retours des enseignants et des familles	› Bilan annuel des RP dans le cadre de l'évaluation de leur projet pédagogique › Bilan des Conseils d'école et des réunions périscolaires avec les familles	Le ressenti des enfants et des adultes sur le climat des étblissements s'améliore sur la période du PEDT
	Développer l'offre de séjours pour les enfants	Nombre d'enfants partant en séjours Mise en place d'un site de séjours pérenne au bord de la mer pour les enfants Cergyssois	› Bilan des Centre de vacances réalisé en octobre › Bilan avec le service des marché en mai 2023	› Le nombre d'enfants partant en séjour augmente sur la période du PEDT › La ville parvient à obtenir l'utilisation pérenne d'un site de vacances au bord de la mer en 2023
	Développer l'éducation à l'alimentation	› Nombre d'animations liées à l'éducation à l'alimentation › Taux de remplissage des fiches qualité	› Tableau de suivi des activités des RP › Suivi statistique à la commission des menus	› Toutes les structures ont proposé au moins 1 fois par trimestre une animation autour de l'éducation à l'alimentation › La moitié des écoles est sondée avant chaque commission des menus via la remontée des fiches qualité
Promouvoir les loisirs comme un acte éducatif	Permettre aux enfants d'avoir du temps pour eux	› Chaque projet pédagogique inclut la possibilité de participer ou non aux activités › Une réflexion est menée sur l'organisation des temps informels	Bilan des projets pédagogiques en novembre par les coordinateurs.rices Enfance	Toutes les structures ont inclus ce fonctionnement dans leur projet pédagogique
	Choix des activités	› Un système est mis en place sur chaque structure pour récolter l'avis des enfants › Les projets d'enfants se développent › En maternel, des pôles tournants sont organisés		
	Une offre diversifiée	› Maintien du Plan Mercredi Complémentarité des activités proposées aux enfants › Mise en place d'activités innovantes	Tableau de suivi des activités des RP	Les plannings sont diversifiés
	Formation des animateurs.rices	› Le nombre de formations proposées › La mise en place d'un système d'échange de pratique	› Bilan annuel avec la DRH › Bilan annuel des RP dans le cadre de l'évaluation de leur projet pédagogique	› Le nombre de formations est stable ou augmente sur la période du PEDT › Un système d'échange de pratique pérenne est mis en place sur la période du PEDT
Favoriser les pratiques artistiques culturelles et sportives	Promouvoir l'activité physique	› Présence des activités sportives au sein des plannings d'animation › Nombre de projets se développant autour des JO 2024 en France	Tableau de suivi des activités des RP	Des activités sportives variées sont proposées dans l'ensemble des structures de la ville
	S'ouvrir à différentes formes artistiques et découvrir le patrimoine culturel de la Ville	Place des activités permettant la pratique d'activités culturelles	Tableau de suivi des activités des RP	Des activités culturelles sont proposées dans l'ensemble des structures de la ville

5. SIGNATAIRES DU PEDT

› **Le Maire**

› **Le Préfet du Val-d'Oise**

› **Le DASEN** (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)

› **Le directeur de la Caisse d'allocations familiales** (Caf)

Plan mercredi
Cergy 2022
Annexe du Projet Éducatif De Territoire

Dans le cadre du renouvellement du Projet Éducatif du Territoire (PEDT) et de la modification du rythme scolaire entérinée par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, la ville de Cergy s'est portée candidate à l'intégration du Plan Mercredi introduit par le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs.

La ville de Cergy est engagée depuis de nombreuses années dans des projets éducatifs ambitieux et innovants avec notamment la mise en place des nouvelles activités périscolaires lors de la précédente réforme. Fort de ces expériences, nous souhaitons redéployer les savoir-faire acquis sur les mercredis.

L'objectif principal du Plan mercredi est d'offrir aux enfants qui fréquentent les accueils de loisirs un temps éducatif de qualité. La ville de Cergy s'inscrit totalement dans cette démarche. Les objectifs du PEDT et ceux du Plan mercredi convergent parfaitement vers ce niveau d'exigence.

Les modalités de développement des 4 axes du plan mercredi sur Cergy

La présente annexe au PEDT est développée autour des quatre grands axes qui déterminent le Plan mercredi afin d'être en parfaite adéquation avec celui-ci.

I - Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

A) Le respect du rythme de l'enfant

Dans le cadre de la complémentarité éducative, le premier élément essentiel à prendre en compte est le respect du rythme de l'enfant. Ainsi, en offrant une amplitude d'ouverture de l'accueil de loisirs, le mercredi, similaire à celle qui est proposée le reste de la semaine, l'enfant peut conserver son rythme naturel sans créer de rupture néfaste à son équilibre.

Le mercredi est aussi un jour de repos qui, au milieu de la semaine, permet aux enfants de se détendre et de se ressourcer de manière à garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles pour le reste de la semaine. Il est donc permis aux enfants de se reposer à travers la mise en place d'ateliers libres et de plages de repos.

Afin de respecter les besoins propres à chaque enfant et les rythmes de la journée, les activités sont différenciées en fonction de l'âge et du niveau scolaire des enfants, une attention particulière étant accordée aux enfants d'âge maternel.

B) Une convergence des valeurs éducatives

La complémentarité des temps scolaires et périscolaires passe aussi par la convergence des valeurs éducatives défendues par les projets d'école et les projets pédagogiques issus du PEDT. Ainsi, les directeurs des accueils de loisirs s'assurent au moment de la rédaction des projets pédagogiques que les orientations des projets d'écoles du secteur résonnent dans leurs choix éducatifs. Ils encouragent, dans la mesure du possible, la réalisation de projets d'animation en lien avec les projets d'écoles.
Il ressort la nécessité de proposer des activités complémentaires à ce que l'école peut proposer, notamment des sorties culturelles sur le territoire ou des activités ludiques à portée éducative. Ces activités doivent faire écho aux apprentissages et aux valeurs défendues par l'école sans pour autant être redondantes. Il s'agit de renforcer la capacité d'apprentissage des enfants d'une manière ludique. Ainsi, la place du jeu est particulièrement importante de même que le module lié à la citoyenneté.

C) Une communication renforcée avec les familles

Enfin, pour garantir la complémentarité des temps périscolaires et familiaux, il est essentiel d'entretenir une communication de qualité avec les familles. Les contenus pédagogiques des accueils de loisirs sont communiqués en amont aux familles et des comptes rendus des journées disponibles chaque soir. Les parents sont invités à entrer dans les structures et à dialoguer avec les animateurs au sujet de leurs enfants et des activités qu'ils pratiquent. Des portes ouvertes et des restitutions sont régulièrement organisées afin de parachever ce dispositif de communication.

II - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.

A) Permettre à tous les enfants de participer à tous les parcours

L'inclusion des enfants en situation de handicap est depuis longtemps une priorité de la ville de Cergy. Cette volonté s'est formalisée par la mise en place d'un suivi individualisé pour chaque enfant.
Dès qu'une famille exprime le souhait de voir son enfant fréquenter les temps périscolaires, un contact est pris pour étudier les conditions d'accueil de l'enfant. Si cela est nécessaire, la ville finance le coût d'un animateur supplémentaire, pour accompagner l'enfant (45 animateurs dédiés en 2021). En outre, des services civiques sont aussi mobilisés sur cette question. Grâce à ce dispositif, les enfants scolarisés en institut médico-éducatif (IME) peuvent être accueillis dans nos ALSH ou en mini-séjours, après évaluation.

B) Sensibiliser les personnels aux problématiques du handicap

La prise en charge du handicap n'est pas une chose innée. Les professionnels de terrain doivent parfois gérer des enfants avec des pathologies lourdes avec souvent la peur de mal faire. Le service Enfance organise, tout au long de l'année, en interne ou par le biais d'organismes

extérieurs, des formations pour sensibiliser et aider les animateurs dans la prise en charge de ces enfants.

III - Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.

A) Appropriation du territoire

La ville de Cergy est une des 5 villes nouvelles construite en Île-de-France dans les années 60. Elle s'est construite sous forme d'ilots avec souvent l'école en son centre et des commerces et des équipements de proximité alentours. Cet aménagement offre un cadre de vie agréable pour les habitants mais a conduit à un renfermement de certains quartiers par rapports aux autres quartiers.
Il est important que les jeunes enfants s'approprient leur environnement direct et qu'ils rencontrent des enfants d'autres quartiers et connaissent toutes les richesses de leur ville et de leur communauté d'agglomération.
Les projets de nos structures sensibilisent les enfants aux déplacements « doux » (piétons, vélos, trottinettes, rollers) et encouragent les liens avec les structures de proximité.
Il est proposé que, lors des mercredis, des sorties à proximité du territoire soient organisées afin de conclure les cycles par des visites. De la même manière, des rencontres inter-accueils sont organisées.

B) Utilisation des ressources du territoire

Nos projets d'animations mettent en avant l'utilisation des équipements de la ville très diversifiés sur notre territoire : médiathèques, centre musical municipal, centre de formation de danse, piscines, patinoire, salles d'exposition, théâtres, cinémas, etc.
Le territoire est également riche en ressources humaines avec la présence de nombreuses associations. Nous sollicitons les associations de la ville pour intervenir le mercredi sur les ALSH et ouvrir ainsi les enfants à la pratique de nouvelles activités. Elles interviennent sur des temps 3 heures les mercredis matin, via des cycles de 6 à 8 semaines. La sélection des projets se fait suite à un appel à projet et une commission est chargée de sélectionner les projets les plus pertinents pour l'année.

C) Passerelles avec l'enfance et la jeunesse et projets intergénérationnels

Il est important de garantir une continuité dans l'accueil de l'enfant durant toute son enfance. Les mercredis sont l'occasion de tisser des liens avec les autres structures éducatives du territoire (crèches, maison de quartier) de manière à assurer sereinement ces transitions.
Nous encourageons les projets intergénérationnels en lien avec les foyers de personnes âgés qui sont bénéfiques aux enfants et aux seniors et favorisent le lien social et le vivre ensemble.

IV – Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

A) La mise en place de parcours d'initiation (enfants de 5 à 10 ans)

Fort de son expérience tirée des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la ville de Cergy a mis en place des parcours d'initiation pour chaque enfant entre 5 et 10 ans le mercredi dans les ALSH.
Le principe est de proposer aux enfants un parcours de 6 à 8 semaines entre chaque session de vacances, permettant la mise en place d'une démarche d'évolution sur une thématique. Les maternels peuvent mettre en place des cycles plus réduits de 3 à 4 semaines en fonction des thématiques.
Ces ateliers ont une durée de 1h30 pour les élémentaires et de 45 minutes pour les grands maternels.
Ces parcours se déclinent selon 3 grands axes :

<u>Parcours d'éducation artistique et culturelle</u>
Le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les enfants à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.
Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant repose sur trois champs indissociables qui en constituent les piliers :

- Des rencontres : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- Des pratiques, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- Des connaissances : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ces objectifs se déclinent selon ces différents champs artistiques et culturels :

- Arts de l'espace (architecture, jardinage, urbanisme)
- Arts du visuel (arts plastiques, cinéma, photographie, design, arts numériques)
- Arts du son (musique, chanson)
- Arts du langage (littérature, poésie)
- Arts du spectacle vivant (théâtre, chorégraphie, cirque)

<u>Parcours éducatif sport et santé</u>
Le parcours éducatif de santé est structuré autour de trois axes :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention : conduites à risques, conduites addictives, etc. ;
- La protection de la santé : environnement favorable à la santé et au bien-être.

Qui se déclinent selon les composantes suivantes

- Éducation à l'alimentation (cuisine pédagogique, ateliers nutritionnels)
- Activités physiques et sportives (grands jeux, sports encadrés par des diplômés d'état)
- Activités de prévention (initiation aux premiers secours, prévention du harcèlement y compris sur internet)

<u>Parcours citoyen</u>
Le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.
Le parcours citoyen permet aussi d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté qui peuvent se mettre en œuvre dans les activités suivantes :

- Mise en place de jeux de société et de plein air (coopération, respect des règles communes)
- Culture scientifique et technique encourageant le développement du sens critique (défis scientifiques, bricolage)
- Activités liées à l'environnement et au développement durable (découverte de la nature, sensibilisation aux gestes écoresponsables, bois vert)
- Ateliers forum encourageant la parole des enfants (sujets d'actualité, non-discrimination, égalité femmes/hommes)

B) Un projet spécifique pour les petits (enfants de 2 ans et demi à 4 ans)

Le projet des petits maternels est fondé sur l'apprentissage de la vie en collectivité et l'accession à l'autonomie.
Des pôles de jeux autonomes et des ateliers sont mis en place avec la possibilité pour l'enfant de se déplacer entre les espaces selon son rythme et ses envies.
Des passerelles sont mises en place avec l'école et avec les crèches pour adapter notre fonctionnement et garantir une continuité d'accueil à ces enfants qui ont besoin de davantage de repères

C) Une offre éducative complémentaire aux parcours

Notre projet éducatif met en avant le choix de l'enfant et la possibilité d'être un acteur de ses loisirs. Pour répondre à cet objectif et parallèlement aux parcours d'initiation, des activités encadrées ou libres sont proposées aux enfants durant leur journée du mercredi.
Ces activités sont inscrites au sein des projets pédagogiques de chaque structure : elles participent à des étapes des projets d'animations menées tout au long de l'année ou à une volonté de l'enfant de se reposer et de vivre sa journée à son rythme.

Les intervenants et le plan de formation

Un coordinateur enfance et une coordinatrice enfance sont en charge du suivi des ALSH sur le territoire. Ils assurent la coordination des actions, la mise en place du plan de formation, la relation aux associations et structures partenaires du territoire, le suivi des programmes d'activités et l'évaluation du dispositif.

Les exigences en termes de diplômes et de qualification

La ville de Cergy mobilise une partie importante de son personnel titulaire puisque 61 animateurs titulaires et 8 directeurs sont présents le mercredi soit 78% des encadrants. Ces animateurs professionnels sont tous diplômés au minimum du BAFA et participent à des formations en interne et externe tout au long de l'année.
Les autres intervenants sont des animateurs contractuels et des intervenants associatifs spécialisés et diplômés notamment pour les activités sportives.

Le plan de formation

Le plan de formation se décline de plusieurs manières :

Un parcours de formation est mis en place (remise du mémento animateur, réunion d'accueil, formation théorique).

Un premier module de formation s'articule autour de la gestion de groupe et la bienveillance.

Des formations techniques liées aux activités permettant aux animateurs de mettre en place des parcours thématiques :

Exemples :

- **Expression corporelle**
  - Rôle de l'animateur.
  - Travail dansé : individuel, en duo, en groupe.
  - Travail dansé chorégraphique, travail dansé de composition.

- **Jeux extérieurs :**
  - Rôle de l'animateur
  - Déroulé de séance : gestion du corps, et notion du développement corporel (maternelle/élémentaire).
  - Travail d'échauffement : individuel et en groupe.
  - Travail d'ateliers corporels : avec et sans ballon, en petit et grand espace, en intérieur ou extérieur.
  - Travail sur la transmission des règles de jeu.

- **Ludothèque :**
  - Mise en jeu.
  - Fabrication de jeux.
  - Le jeu comme outil de citoyenneté et de respect.
  - Choix de jeux originaux.

cergy

29 mars 2022

Règlement des activités périscolaires

Direction de l'Éducation

Service Enfance

Sommaire

Préambule **3**
L'accueil de loisirs 3
L'accueil périscolaire du matin et du soir 3
La restauration scolaire 4
Modalités d'inscription **5**
Article 1 L'inscription aux activités périscolaires 5
Participation financière des familles **5**
Article 2 Calcul du quotient familial 5
Article 3 Tarification des familles non cergyssoises 5
Article 4 Facturation 6
Article 5 Les moyens et lieux de règlement 6
Article 6 Relance de paiement et impayés 6
Fonctionnement des activités périscolaires **7**
Article 7 Périmètre des accueils de loisirs 7
Article 8 Périodes de fermeture des accueils de loisirs 7
Article 9 Les horaires 7
Règles de fonctionnement des activités périscolaires **8**
Article 10 Respect des horaires 8
Article 11 Consignes d'hygiène et de sécurité 8
Article 12 Départ de l'enfant d'âge maternel 9
Article 13 Départ de l'enfant d'âge élémentaire 9
La procédure de réservation **9**
Article 14 Les modalités de réservation/annulations 9
Les assurances **11**
Article 15 Les assurances 11
Dispositions médicales **11**
Article 16 Traitements spécifiques 11
Article 17 Régime alimentaire 12
La vie quotidienne **12**
Article 18 Dispense d'activité 12
Article 19 Comportement 13
Article 20 Photo 13
Informations réglementaires **13**
Article 21 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 13
Article 22 Acceptation du règlement 14

Préambule

La ville de Cergy organise l'accueil des enfants pendant les temps périscolaires (semaines d'écoles) et extrascolaires (semaines de vacances scolaires). Ces accueils sont définis selon les périodes pré, post, ou extrascolaires dans le cadre des structures d'accueil suivantes :

L'accueil de loisirs

Ils sont ouverts le mercredi en période scolaire et pendant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi aux horaires indiqués à l'article 9 du présent règlement.
Les accueils de loisirs sont réservés aux enfants âgés de 3 ans à 15 ans révolus pendant les vacances scolaires.
2 dispositifs dérogatoires sont proposés pour les enfants entre 2 ans et demi et 3 ans :

- Classes de TPS (Toutes Petites Sections) sur le temps scolaire dans quelques écoles de la Ville et qui accueillent des enfants de moins de 3 ans avec des effectifs réduits. La participation des TPS aux périscolaires et extrascolaire est soumise à l'avis du directeur d'école et du responsable périscolaire.
- Accueil des enfants de moins de 3 ans l'été uniquement sur l'ALSH du Parc et si les enfants sont inscrits pour rentrer à l'école au mois de septembre

Les accueils de loisirs développent des projets éducatifs, en s'appuyant sur des activités de loisirs, sportives et culturelles et sont des équipements de loisirs intégrés au sein de chaque quartier. Les activités proposées font l'objet d'un planning d'animation détaillé, disponible sur chaque structure. Ces activités sont issues du projet pédagogique de l'accueil de loisirs résultant des orientations éducatives définies par la municipalité dans le cadre du Projet éducatif du territoire (PÉdT).

L'accueil périscolaire du matin et du soir

- ✓ **En maternelle**

Tous les élèves scolarisés dans les écoles maternelles de la ville de Cergy peuvent bénéficier de l'accueil périscolaire, tous les jours scolaires aux horaires indiqués à l'article 9 du présent règlement.
Accueillant les enfants avant et après l'école, les animateurs des accueils périscolaires font le lien entre les parents et l'école. Les animateurs mettent en place des activités éducatives, sportives et culturelles.

- ✓ **En élémentaire**

L'accueil du matin est accessible aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville de Cergy tous les jours scolaires aux horaires indiqués à l'article 9 du présent règlement.
L'accueil élémentaire du soir (ATS – Ateliers des Temps du Soir) est accessible à tous les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de la Ville de Cergy, tous les jours scolaires aux horaires indiqués à l'article 9 du présent règlement.
Les ATS visent à proposer à tous les élèves scolarisés dans les écoles de Cergy du CP au CM2, un lieu d'accueil et de travail à travers des ateliers d'aide aux leçons et des ateliers ludo-éducatifs. L'aide aux leçons doit répondre à la nécessité des apprentissages fondamentaux.
L'encadrement des accueils du soir en élémentaire est assuré par des enseignants et des animateurs professionnels.

La restauration scolaire

Tous les élèves scolarisés dans les écoles de la Ville de Cergy peuvent bénéficier de la restauration scolaire.
Outre le repas servi aux enfants, la ville de Cergy met en place, pour les enfants qui fréquentent chaque jour le restaurant scolaire, un temps périscolaire du midi qui favorise la détente et la sociabilité des enfants avant et après le temps du repas.

Les familles peuvent choisir entre trois menus :

- *Le Classique*, contenant tout type d'aliment
- *Le Classique sans porc*, menu alternatif sans porc,
- *Le P'tit complet*, contenant œuf, poissons et/ou laitages.

Lorsque le plat principal est du poisson, le menu est commun aux 3 types de menu.

Chaque semaine, un repas végétarien est servi pour tous les enfants quel que soit le menu.
Durant les vacances, un repas sur trois est composé à 60% aliments issus de circuits locaux de la zone du projet alimentaire territorial (Cergy-Pontoise-Vexin français).

Quel que soit le menu choisi par la famille :

- Ce menu est servi à tous les repas.
- La grille tarifaire est identique.

Organisation :
Les repas et les goûters sont confectionnés par un prestataire de service qui a été choisi dans le cadre d'un marché public.
Les repas sont équilibrés et élaborés par une diététicienne.
Une commission de la pause méridienne où siègent des représentants de la ville, les délégués de parents d'élèves, et l'entreprise de restauration se réunit tous les trois mois. Cette commission vérifie l'équilibre des menus, adopte les menus proposés pour 3 mois, et fait part des remarques des usagers.
La ville de Cergy s'engage à servir à chaque enfant les 5 constituants du menu.
Pour les enfants présentant une allergie alimentaire l'accueil se fait selon les conditions décrites à l'article 17.

Cadre réglementaire et taux d'encadrement

Les accueils de loisirs, les périscolaires du matin, du midi, et soir de la ville de Cergy répondent aux normes réglementaires et sanitaires définies par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ces activités périscolaires sont soumises à un régime de déclaration obligatoire auprès du représentant de l'État (DRAJES - Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et sont donc conformes aux exigences de qualité et de taux d'encadrement.

Modalités d'inscription

Article 1 L'inscription aux activités périscolaires

Afin de bénéficier de l'accueil aux activités périscolaires, **il est obligatoire d'avoir procédé au préalable à l'inscription de son (ou de ses) enfant(s)** au moyen du Dossier Unique d'Inscription, disponible sous format papier ou dans le portail famille.

Le DUI doit être mis à jour chaque année par la famille et est une démarche préalable obligatoire pour inscrire ses enfants à une activité périscolaire. Il reprend les données importantes et réglementaires nécessaires à la sécurité des enfants accueillis.

L'inscription est possible tout au long de l'année pour l'ensemble des temps périscolaires.
Un délai de trois jours ouvrés est nécessaire entre la demande d'inscription et l'ouverture des droits à réservation sur le portail famille ou sur format papier.
Les familles doivent réserver les jours de fréquentation pour chaque activité (excepté l'accueil du matin) de façon annuelle ou occasionnelle.

Participation financière des familles

Article 2 Calcul du quotient familial

La participation des familles au coût des prestations périscolaires est soumise à quotient.

Le calcul du quotient familial s'effectue chaque année. Il peut être calculé en cours d'année pour toute nouvelle inscription ou lorsqu'intervient un changement dans la situation familiale.
En l'absence de calcul du quotient familial, le tarif maximum est appliqué aux familles.
Le quotient familial, une fois calculé ne peut pas s'appliquer rétroactivement.

Article 3 Tarification des familles non cergyssoises

Les familles résidant dans les communes de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ou dans les communes ayant signé une convention d'accueil réciproque avec la Ville de Cergy, sont directement facturées par la Ville de Cergy.

Si une convention existe entre la ville de Cergy et la commune de domicile des familles, selon les termes de cette convention, les familles peuvent bénéficier d'une tarification sur la base du quotient familial au même titre que les familles cergyssoises ou peuvent être facturées sur la base du tarif hors commune sur l'un des deux tarifs prévus en fonction des ressources.

S'il n'existe pas de convention entre la Ville de Cergy et la commune de domicile des familles celles-ci sont facturées sur la base du tarif hors commune sur l'un des deux tarifs prévus en fonction des ressources. .

Article 4 Facturation

Les prestations périscolaires sont payables à posteriori sur facture mensuelle.
La facture est établie de manière dématérialisée pour l'ensemble des activités périscolaires fréquentées par tous les enfants d'une même famille et déposée dans l'espace particulier sur le portail famille dans la première quinzaine du mois suivant et payable dans un délai de trois semaines.
Une facture papier est transmise aux familles qui en font la demande. La date limite de paiement est indiquée sur chaque facture.
Dans le cas des séjours, la facture doit être réglée 15 jours avant la date de départ de l'enfant.

Article 5 Les moyens et lieux de règlement

Le paiement de l'ensemble des prestations s'effectue :

- Par paiement en ligne via le Portail Famille www.ville-cergy.fr rubrique :>Portail Famille.
- En espèce, par carte bleue ou par chèque bancaire au service à la Population (pôle Cergy Famille) à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes *(Gd Place et Visages du Monde)*.
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre « de la régie centralisée et prolongée de Cergy »
- Par prélèvement automatique le 6 de chaque mois

Article 6 Relance de paiement et impayés

En cas de non- paiement de la facture dans les délais prévus à l'article 6 du règlement, les familles reçoivent une demande de paiement de la part de la Régisseuse Générale des Recettes pour régler les sommes dues dans un premier temps.

Si malgré cette demande de paiement, la famille ne règle pas les sommes dues, le dossier d'impayés est transmis au Trésor Public qui assurera le recouvrement par tous les moyens à sa disposition, dont la saisie sur salaire.

En cas de situation d'impayés, la Ville de Cergy, après les courriers et actions de relance, sera en droit de ne plus accepter l'inscription de l'enfant aux activités extrascolaires (ALSH, Mini-séjours et Séjours).

Fonctionnement des activités périscolaires

Les accueils de loisirs

Article 7 Périmètre des accueils de loisirs

L'accueil des enfants s'effectue sur l'accueil de loisirs du secteur d'habitation. Cette répartition, définie par la ville de Cergy, permet d'équilibrer les effectifs équitablement entre les différents accueils de loisirs. En outre cela permet à l'enfant de retrouver dans ces structures ses camarades d'école et de quartier.
Si une famille souhaite que son enfant soit accueilli dans un accueil de loisirs sans hébergement différent de celui de son secteur d'habitation, celle-ci doit en faire la demande par écrit auprès de l'Adjoint au maire délégué aux périscolaires et aux conseils d'école.

Article 8 Périodes de fermeture des accueils de loisirs

Durant les vacances scolaires, les ALSH peuvent être ouverts par roulement si nécessité (effectifs moins importants, travaux, …)
Un mois avant chaque période de vacances sous réserve de modification, une communication sur le Portail famille et par affichage sera organisée afin d'informer les familles des possibilités d'accueil pour leurs enfants.

Article 9 Les horaires

L'accueil de loisirs

Journée complète en accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)
Les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis et du lundi au vendredi (sauf fêtes légales) pendant les congés scolaires aux horaires suivants :

- Pour le matin, L'accueil est échelonné de 7h00 à 9h30
- Pour le soir, le départ est échelonné de 17h00 à 19h00.

Demi-journée en accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)
Les horaires d'arrivée et de départ sont identiques à ceux pratiqués pour la journée complète concernant le matin et le soir.

Le départ ou l'arrivée des enfants s'effectue après le déjeuner entre 13h30 et 14h00.

L'accueil périscolaire

Le matin, les enfants maternels et élémentaires sont accueillis avant l'école de 7h à 8h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le soir, les enfants maternels uniquement sont accueillis à partir de 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le départ s'effectue entre 17h00 et 19h00.

Les ateliers du soir élémentaire (ATS)

Les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis après l'école dès 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux ateliers du soir.
Le départ des enfants s'effectue selon deux horaires uniques de sortie à 17h45 et 18h30. L'horaire de départ est indiqué par les familles au moment de l'inscription.

Les périscolaires du soir sont facturés selon le principe du forfait quel que soit le nombre de jours de fréquentation.

Les enfants scolarisés en élémentaire peuvent rejoindre l'accueil périscolaire des maternels entre 18h30 et 19h (après les périscolaires du soir élémentaires). Cet accueil ne peut être mis en place que sur dérogation et fait l'objet d'une facturation supplémentaire.

La restauration scolaire

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, les enfants sont pris en charge par la ville de 11h30 à 13h30

Règles de fonctionnement des activités périscolaires

Article 10 Respect des horaires

Les horaires des activités périscolaires doivent être respectés scrupuleusement par les familles. Aucun enfant ne pourra être accepté au-delà de ces horaires.

Les enfants devront quitter l'accueil de loisirs au plus tard à 19h00 avec ses parents ou l'une des personnes autorisées à prendre en charge l'enfant. Le nom de cette personne doit être stipulé dans le dossier d'inscription. Si l'enfant est toujours présent à l'heure de fermeture en accueil périscolaire ou accueil de loisirs, et sans nouvelle de la part de la famille, il pourra être fait appel à la police nationale ou au substitut de permanence chargé de la protection des mineurs.

Article 11 Consignes d'hygiène et de sécurité

En raison des risques d'accident, il est interdit d'apporter des objets présentant un danger (bijoux, pièces de monnaie, etc.).
A l'Accueil de Loisirs, l'usage des téléphones portables pour les enfants est interdit. Les téléphones doivent être déposés le matin dans le bureau du responsable périscolaire.
Nul n'est autorisé à fumer dans les locaux et dans l'enceinte des accueils de loisirs.
Le responsable se réserve le droit de refuser l'accès de l'établissement à toute personne susceptible de causer des dommages aux enfants, aux personnels et/ou aux matériels.

Article 12 Départ de l'enfant d'âge maternel

Le départ des enfants d'âge maternel s'effectue obligatoirement accompagné d'un adulte et selon les modalités suivantes :

- Si l'autorité parentale est exercée conjointement par les deux parents, le responsable de l'établissement remet l'enfant indifféremment à l'un ou l'autre des deux parents.

- Si un seul parent détient l'autorité parentale le responsable de l'établissement ne peut remettre l'enfant qu'à ce parent identifié.

En cas de résidence alternée, ordonnée à titre définitif ou provisoire par le juge, une copie de la décision du Juge est remise au responsable de l'établissement qui remet l'enfant au parent désigné selon le rythme fixé par le juge.
En cas de tutelle confiée à un tiers, l'enfant est remis à son tuteur légal. La décision du juge des tutelles doit être remise au responsable périscolaire ou son représentant.

Lorsque la remise de l'enfant est susceptible de le mettre en danger, le responsable périscolaire ou son représentant peut refuser de remettre l'enfant à la personne mandatée. Il doit alors en informer les services compétents de la protection de l'enfance, ainsi que la direction de l'éducation de la ville de Cergy.

En cas d'empêchement des parents, ces derniers doivent préciser le nom, l'adresse, le numéro de téléphone d'une personne habilitée à reprendre leur enfant.
Une autorisation écrite et signée, précisant la durée de validité, doit être fournie. L'identité de cette personne sera contrôlée au moyen d'une pièce d'identité officielle.
En cas de retard, les parents se doivent de prévenir immédiatement la direction de la structure en charge de l'accueil de leur enfant.

Article 13 Départ de l'enfant d'âge élémentaire

Si aucune information spécifique n'est précisée par les parents au responsable périscolaire, l'enfant d'âge élémentaire est réputé pouvoir quitter seul l'établissement à la fin des activités périscolaires et extrascolaires. Dans ce cas, la ville décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors du lieu d'accueil.
Dans le cas contraire, les parents doivent spécifier par écrit au responsable périscolaire les conditions de départ de l'enfant.

La procédure de réservation

Article 14 Les modalités de réservation/annulations

La fréquentation de l'ensemble des prestations périscolaires est soumise à une **réservation.**

Pour l'accueil du matin uniquement, les familles souhaitant utiliser ce service doivent effectuer une inscription à l'année mais sans obligation de mettre à jour les présences des enfants. La facturation sera réalisée en fonction des présences réelles des enfants.

La réservation peut s'effectuer en ligne, sur le site de la ville de Cergy (cergy.fr), via le portail famille, ou par le biais d'un formulaire de réservation à retirer en mairie ou auprès du responsable périscolaire.

Le formulaire papier peut être retourné :
- À l'accueil de l'hôtel de ville ou auprès des mairies annexes
- Par courrier à l'hôtel de ville (service « Cergy Familles »)
- Par courriel, en numérisant votre document, à cette adresse : periscolaires@cergy.fr

Les périodes de réservation :

Pour le Périscolaire (midi, soir, mercredi sur temps scolaire)

- Via le portail famille : possibilité de réserver, annuler ou modifier sa réservation jusqu'au **dimanche minuit pour toute la semaine qui suit** (exemple : le dimanche 3 septembre, je peux réserver pour la semaine du 4 au 8 septembre).

- Via le formulaire papier (disponible en mairie ou auprès de votre responsable périscolaire) : possibilité de réserver, annuler ou modifier sa réservation **avec un délai minimal de 7 jours** (exemple : le lundi 5 septembre, je peux réserver à partir du lundi 12 septembre).

Pour l'Extrascolaire (Accueil de loisirs durant les vacances)

- Via le portail famille : possibilité de réserver, annuler ou modifier sa réservation, **14 jours avant le premier jour des vacances** (exemple : pour une fréquentation pour le lundi 24 octobre 2022, je dois réserver avant le dimanche 9 octobre au soir).

- Via le formulaire papier (disponible en mairie ou auprès de votre responsable périscolaire) : possibilité de réserver, annuler ou modifier sa réservation avec un délai minimal de **20 jours avant le premier jour des vacances** (exemple : pour une fréquentation pour le lundi 24 octobre 2022, je dois réserver avant le lundi 3 octobre 2022 au soir).

Les familles ont la possibilité de réserver à l'année pour l'ensemble des activités.

Toute prestation réservée, non fréquentée par l'enfant sans demande d'annulation justifiée dans les délais, sera facturée intégralement à la famille selon le tarif correspondant à son quotient familial

En cas de circonstances exceptionnelles, une facturation au réel pourra être mise en place automatiquement par la Ville (grève, fermeture administrative d'une école, ...).

En cas d'urgence
Les présences d'urgences sans réservation font l'objet d'une majoration tarifaire de 25%, sauf si la famille fournit un justificatif avant la fin du mois au service « Cergy Familles ».

Les assurances

Article 15 Les assurances

La ville de Cergy est assurée en responsabilité civile pour tout dommage corporel dont l'enfant pourrait être victime pendant son accueil.
L'établissement n'est pas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol des vêtements et objets personnels.

Ne sont pas assurés :
- les dommages causés par des actes de vandalisme, pour lesquels les parents restent civilement responsables ;
- les bris ou pertes de lunettes ou appareils dentaires ;
- les pertes et détériorations de biens (vêtements et matériel)

Les parents sont, pour leur part, tenus de souscrire une assurance en responsabilité civile garantissant les dommages que leur enfant pourrait causer à un autre, de même que les dégâts matériels qu'il pourrait occasionner.

Dispositions médicales

Article 16 Traitements spécifiques

Les parents sont tenus d'informer le responsable périscolaire de tout problème médical et de toute allergie dont est sujet l'enfant et pouvant avoir une incidence sur sa santé. En fonction de ces informations, le responsable périscolaire jugera de la nécessité ou non de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
Si la sécurité de l'enfant est mise en cause, la ville de Cergy se réserve le droit de ne pas l'accepter au sein des activités périscolaires.
Les informations portées sur le dossier d'inscription doivent être remises à jour dès que l'enfant subit un nouveau test ou une nouvelle vaccination.

En dehors d'un PAI, aucun membre de l'équipe d'animation n'est autorisé à prodiguer des gestes médicaux.
En cas d'accident ou de maladie, le SAMU peut être contacté et un médecin prend les décisions sur la prise en charge de l'enfant. Les parents sont immédiatement informés par téléphone par le responsable périscolaire du site, ou son représentant. Dans ce cas, les parents sont tenus de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

Chaque équipe d'animation est dotée d'un agent possédant la formation de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et ayant un rôle d'assistant sanitaire pour intervenir en cas d'accident ou de premiers symptômes.

Article 17 Régime alimentaire

Lorsqu'un enfant suit un régime alimentaire particulier, la famille à l'obligation de constituer un dossier de Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Le dossier peut être retiré à l'école ou au centre de loisirs de l'enfant auprès du directeur d'école ou du responsable périscolaire.

Le dossier complet doit être remis au responsable périscolaire avant la première date de fréquentation des temps périscolaires.

Le dossier doit être :
- Signé par le médecin de l'enfant et la famille
- Signé par le directeur de l'école
- Validé et signé par le médecin scolaire
- Validé et signé par l'élue à l'éducation de la Ville de Cergy

La famille a l'obligation de renouveler le Projet d'Accueil Individualisé à l'entrée de l'enfant en CP et **s'engage à signaler en temps réel l'évolution de l'état de santé de l'enfant.**
La famille sera tenue de signer l'attestation ou elle reconnaît avoir reçu toute information concernant les règles spécifiques d'accueil des enfants allergiques en accueil de loisirs

La vie quotidienne

Article 18 Dispense d'activité

Si un enfant ne peut participer à un type d'activité pour des raisons médicales, il appartient à la famille d'en avertir le responsable périscolaire. Dans le cas contraire chaque enfant est considéré comme pouvant participer à l'ensemble des activités organisées par la ville dans le cadre des activités périscolaires.

Une information est systématiquement diffusée aux parents la veille pendant les vacances scolaires ou le mercredi précédent en période scolaire pour les activités suivantes :
- sortie en car
- piscine
- patinoire
- promenade en vélo
- cinéma (avec le titre du film)
- activités nautiques (kayak, voile ; etc.) et activités terrestres spécifiques (escalade, parcours aventure…)

Le planning des activités qui est transmis par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs est susceptible d'être modifié en cas de variation inattendue des effectifs enfants accueillis.
D'autre part l'absence inopinée d'un animateur peut contraindre le responsable périscolaire à annuler ou remplacer l'activité programmée.

Article 19 Comportement

La ville de Cergy se réserve le droit de prendre des sanctions puis d'exclure tout enfant dont le comportement est jugé incompatible avec la vie en collectivité ou qui met en danger la sécurité physique ou affective des autres enfants selon le déroulement suivant :

1) Avertissement oral et rencontre de la famille avec le responsable périscolaire
2) En cas de récidive, par ordre chronologique :

- Avertissement signé par l'Adjoint au maire délégué aux périscolaires ou son représentant
- Exclusion d'une semaine après rencontre des représentants légaux qui doivent être en mesure de présenter leurs observations écrites ou orales
- Exclusion définitive

Article 20 Photo

A l'occasion d'activités et de manifestations dans le cadre de l'accueil de loisirs, les enfants peuvent être photographiés par l'équipe d'animation.
Ces photos peuvent être utilisées pour des expositions locales organisées par la structure d'accueil et montrées au public ou sur les supports de communication de la ville (site internet de la ville de Cergy, réseau social de la Ville).

Dans ce cadre, une autorisation de droit à l'image sera systématiquement mise à la signature des représentants légaux de l'enfant. Il est entendu qu'aucune utilisation commerciale des photos ne saurait être envisagée.

Informations réglementaires

Article 21 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les données personnelles que vous transmettez sont collectées par la Ville de Cergy dans le cadre d'une inscription à une ou plusieurs activités périscolaires organisées par la ville et ont pour finalité de prévoir le nombre d'enfants accueillis afin de mettre en œuvre les moyens de gestion et d'encadrement nécessaires pour assurer la sécurité des enfants et prévenir les familles ou les services de secours en cas de de besoin impérieux. Elles ont également pour finalité de générer une facture mensuelle à la famille pour paiement.
La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.
Ces données sont enregistrées dans un logiciel métier par les agents du service Cergy Familles ou par le biais du Portail Famille de la Ville de Cergy. Le responsable de traitement est le Maire

Les données personnelles traitées sont :
Enfant : nom/prénom/date de naissance/ données concernant la santé (vaccinations, difficultés de santé connues de type allergique, médicamenteuse ou alimentaire), régime alimentaire, données concernant l'assurance extra-scolaire (nom de la compagnie, numéro de contrat et durée de validité), liste des personnes à prévenir et/ou autoriser à prendre en charge l'enfant (nom, prénom, numéro de téléphone)

Représentants légaux : nom/prénom/date de naissance/pays de naissance/adresse postale/Numéro de tel/ Lieux de travail des parents/ lien de parenté avec l'enfant et situation familiale, consentement ou non des parents sur le droit à l'image et sur l'autorisation de sortie seul de l'enfant des activités périscolaires, un RIB en cas de prélèvement

Les destinataires de ces données sont le service enfance de la Ville (responsable du service enfance, les coordinateurs enfance, les responsables périscolaires, leurs adjoints d'animation, les agents du service Cergy Familles.

Les données sont conservées pendant un an.
En cas de non- paiement dans les délais impartis, les données concernant la facture sont transmises au service financier puis au service des recouvrements de la Trésorerie Générale.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la règlementation nationale associée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (pour plus d'informations : www.cnil.fr). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données personnelles vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie postale :
Madame Céline Poirier, Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture
BP 80309 95027 Cergy-Pontoise Cedex
ou par courriel dpo@cergy.fr.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Article 22 Acceptation du règlement

L'inscription des enfants sur les temps des activités périscolaires par les familles vaut adhésion au présent règlement qui est disponible au moment de l'inscription ou sur le site Internet de la Ville de Cergy.

NOTES

NOTES

NOTES

cergy

WWW.CERGY.FR

villedecergy